

Surrey Premiers Peuples Guide pour Nouveaux arrivants



Recherche et rédaction par
Littlecrane Consulting

Conception et mise en page
par Nahanee Creative

Inc.Graphiques dessinés à la main
par Jamie-Leigh Gonzales

Photographie par
Kelsie Marchand

Table des matières

Reconnaissance territoriale	3
Avant	3
Bienvenue.....	4
Définitions.....	5
Histoires de nations terrestres	8
Chef Harley Chappell de la Première Nation Semiahmoo	
Chef Marilyn Gabriel de la Première Nation Kwantlen	
Protocoles.....	10
Commencer dans le bon sens	
L'importance de la reconnaissance territoriale	
Tenir nos mains en l'air	
Histoire des nations terrestres	12
Contactez-nous	13
Semiahmoo au moment du contact	
Frontières	
Choc des visions du monde autochtone et occidentale	
Communauté autochtone et métisse urbaine de Surrey ...	15
Communautés autochtones de Surrey	
Communauté métisse de Surrey	
Droits et titre des Autochtones : Politique canadienne	17
Bulles papales	
Terra Nullius	
Proclamation royale de 1763	
La maladie	
Loi sur les Indiens	
Loi sur les Indiens aujourd'hui	
Réserves et logement	
Les femmes autochtones et la Loi sur les Indiens	
Le système des pensionnats autochtones	
Retour à la maison	
Politiques actuelles ayant une incidence sur les peuples autochtones	
Le racisme anti-autochtone au Canada.....	25
D'où viennent les mythes ?	
Mythes et idées fausses	
Mythe ou fait	
Résurgence autochtone	28
Brillance autochtone	29
Célébrer les modèles autochtones de Surrey	

Reconnaissance

de TERRITOIRE

Ce travail se déroule sur les territoires ancestraux, traditionnels et non cédés des Premières Nations SEMYOME (Semiahmoo), q̓icəy̓ (Katzie), kwikwəłəm (Kwkwetlem), q̓wa : n̓lə̓n̓ (Kwantlen), q̓iq̓əyt (Qayqayt), xwməθkwəy̓əm (Musqueam) et s̓əwaθən məsteyəxw (Tsawwassen). Les connaissances, les traditions et les contributions continues de ces communautés sont importantes pour fournir un contexte à la contribution de cette ressource. Nous rendons hommage à leurs aînés passés, présents et émergents.

Le Surrey First Peoples Guide (Le Guide des Premiers Peuples de Surrey) tient à remercier le chef Harley Chappell de la Première Nation Semiahmoo et la chef Marilyn Gabriel de la Première Nation Kwantlen d'avoir apporté leur sagesse, leur vérité et d'avoir partagé leurs intentions sincères pour leurs communautés. Ces entrevues ont été menées à un moment où ces communautés traversaient des défis incroyables. Nous levons nos mains aux efforts inlassables des nations terrestres pour faire valoir leurs droits, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi d'une façon qui touche tous les peuples autochtones de la région. Ce leadership nous montre l'esprit des lois foncières, des systèmes de responsabilité et des enseignements importants qui existent ici depuis des temps immémoriaux.

En avant



Len Pierre, Première Nation Katzie

Éy̓ swéyəl (bonjour) & mí ce : p kwətxwíləm (bienvenue). Je m'appelle Len Pierre, mon nom ancestral est Puleeqweeluck, je suis un Salish de la côte de la Première Nation Katzie, l'un des territoires hôtes de la municipalité de Surrey. À vous, je vous dis cxw q̓ə (merci). Merci d'être ici, d'avoir pris ce guide, de l'avoir lu, de l'avoir intériorisé, de vous pencher avec votre curiosité, avec un sentiment d'unité et un sentiment d'humilité. Merci d'être ici, votre présence et votre participation à l'apprentissage, à la compréhension et à l'établissement de relations des Premiers Peuples ne peuvent être sous-estimées

Il convient de mentionner qu'en tant que peuples autochtones de l'Île de la Tortue (Amérique du Nord), nous avons été exclus des livres d'histoire, des guides et des programmes d'éducation depuis plus de cent ans au Canada et aux États-Unis. Il y a eu une longue et perfide histoire de notre effacement de la société. L'importance de documents comme ce Guide des Premiers Peuples, rédigé par les Peuples autochtones et avec une perspective autochtone, est une célébration, un pas progressif dans la bonne direction vers l'apprentissage, la compréhension et le respect de premiers habitants et des Peuples autochtones des terres que vous appelez maintenant votre chez vous

Après avoir lu et appris ce document, j'encourage chacun d'entre vous à définir l'intention de garder un cœur ouvert et un esprit ouvert avec ce que vous êtes sur le point d'apprendre. Pas seulement en lisant ce guide, mais en continuant à garder cet espace dans votre cœur et votre esprit longtemps après avoir lu ceci. Nous, le premier peuple, sommes sur cette terre depuis la nuit des temps. Nous avons une connaissance et une sagesse ancestrales de la terre, des déchets, de l'eau et de l'air que nous apprécions tous tant.

Au nom des peuples, des nations et des terres que vous appelez chez vous, bienvenue à chacun d'entre vous! Soyez bien, continuez votre apprentissage de la terre et des Premiers Peuples, et toujours n'oubliez pas de vous traiter les uns les autres avec compassion. Ce sont les lois du pays ici.

-Len Pierre, Première Nation Katzie

Bienvenue

Le Surrey First Peoples Guide for Newcomers (Le Guide des Premiers Peuples de Surrey) est une réponse à l'appel pour des ressources précises sur les Premiers peuples du Canada d'un point de vue autochtone. En 2018, le projet de dialogues avec les jeunes autochtones et nouveaux arrivants a réuni des jeunes des deux communautés à la Première Nation Kwantlen afin d'en apprendre davantage sur leurs expériences vécues respectives et de construire une solidarité. Grâce à ces dialogues, les jeunes nouveaux arrivants ont signalé que les idées fausses sur les peuples autochtones sont normalisées (acquises) dès leur arrivée au Canada. Cela indique que la discrimination à l'égard des Peuples autochtones est une norme au Canada et qu'il faut s'y attaquer de façon proactive.

Dans cette ressource, nous fournirons de l'information sur les protocoles traditionnels, les histoires et les réalités actuelles des Autochtones, Métis et Inuits au Canada, et discuterons des idées fausses courantes sur les premiers peuples de ce pays. En adoptant une approche centrée sur la communauté, ce document cherche à élever et à amplifier les voix des nations terrestres que Surrey occupe. Cette ressource permettra de découvrir des vérités difficiles, de bâtir les bases d'une compréhension commune et de poursuivre l'important travail d'établissement de la solidarité entre les communautés autochtones et les nouveaux arrivants de Surrey.

En 2014, la Ville de Vancouver a publié le Guide des Premiers Peuples pour les nouveaux arrivants (First Peoples Guide for Newcomers). Ce rapport exhaustif offrait des renseignements clairs sur les Autochtones, les Métis et les Inuits au Canada. L'auteure, Kory Wilson, est maintenant directrice générale des initiatives et partenariats autochtones au British Columbia Institute of Technology (BCIT). Kory a créé un cours en ligne gratuit et interactif appelé modules de sensibilisation autochtone. Ce rapport fera référence au travail de Kory pour s'assurer que nous ne doublons pas nos efforts et que nous créons un espace pour élever les voix des dirigeants locaux et terrestres et des membres de la communauté. Les auteurs lèvent leurs mains à Kory en ce qui concerne les années de travail dévoué qu'elle a accomplies pour créer des ressources de qualité sur les peuples autochtones. Nous espérons rendre hommage de la bonne façon aux écrivains, aux gardiens du savoir et aux aînés qui ont fait ce travail avant nous.

Pour accéder aux modules de sensibilisation autochtones gratuits et interactifs du BCIT : modules autochtones
<https://www.bcit.ca/indigenous-services/resources/>

Pour accéder au guide Pulling Together Foundations de Kory Wilson : <https://opentextbc.ca/indigenizationfoundations/>

Cette ressource fera référence aux recherches approfondies menées au cours des cinq dernières années par le Surrey Urban Indigenous Leadership Committee (SUILC). Le comité est une coalition d'organisations autochtones et non autochtones locales qui ont un lien important avec la population autochtone



à Surrey. Les recherches et les initiatives du SUILC ont fourni des résultats importants sur la communauté autochtone de Surrey. Ce travail soulève la sagesse locale, autochtone et métisse, laquelle défend les besoins de la communauté. Le SUILC décrit quatre priorités dans son rapport à la province de la Colombie-Britannique : 1 Réduire la pauvreté des enfants autochtones en milieu urbain ; 2 Créer plus d'options de logement pour les autochtones ; 3 Établir l'infrastructure pour la résurgence communautaire et culturelle ; 4 Lutter contre le racisme anti-autochtone.

Le Surrey First Peoples Guide utilisera une méthode centrée sur la communauté laquelle rehausse les histoires des nations terrestres, des populations urbaines et des champions autochtones. Le racisme anti-autochtone est une expérience courante pour les Autochtones vivant à Surrey. Le racisme et les stéréotypes ont des répercussions négatives sur les peuples autochtones dans de nombreux domaines de la vie, y compris la santé, la justice, l'éducation et les services sociaux. Lorsque ces stéréotypes raciaux sont normalisés, les peuples autochtones font face à de plus grands obstacles dans leurs communautés. Le démantèlement actif de ces stéréotypes et de ces préjugés normalisés permettra de s'assurer que les Autochtones, les Métis et les Inuits de Surrey vivent à l'abri des dommages coloniaux.



Définitions

Autochtone (n.) :

Autochtones : Le paragraphe 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 définit les peuples autochtones comme suit : Indiens, Inuits, Métis. Les Autochtones et les Aborigènes sont des noms collectifs pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il est important de noter qu'il existe souvent des préférences régionales et personnelles pour les termes.

Droits et titres autochtones (n.)

« Sont des droits collectifs qui découlent du simple fait que, depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones n'ont cessé d'occuper cette terre qui s'appelle maintenant le Canada. Les droits des Autochtones sont différents des droits des Canadiens non autochtones et ils ne peuvent pas être éteints, légiférer ou « radiés ».

Le droit canadien reconnaît et protège les droits et titres ancestraux en s. 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. L'article 35 est le suivant :

35. (1) Les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada sont reconnus et affirmés par les présentes.

« Le titre autochtone est le droit inhérent des Autochtones à la terre. Il s'agit d'un titre foncier autochtone, tandis que les droits ancestraux sont les droits d'utiliser et d'occuper les terres. Ils sont tous deux protégés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Depuis 1982, la signification et l'étendue des titres et des droits ancestraux ont fait l'objet de nombreux litiges autochtones au Canada.

Contact ou premier contact (n.) : Avant l'arrivée des colonisateurs, les peuples autochtones étaient organisés en nations complexes et autonomes dans l'ensemble de ce qu'on appelle maintenant l'Amérique du Nord. La conception du « contact » ou de la « découverte » n'est pas valide, car les peuples autochtones ont existé sur l'île de la Tortue pendant des milliers d'années.

Assimiler (c.), l'assimilation (n.) :

« Les encourager ou les contraindre à abandonner leur culture, leurs langues et leur mode de vie, et à adopter la culture des colonisateurs. »

Coast Salish (n.) :

« Coast Salish est le terme utilisé pour désigner le groupe de peuples autochtones ethniquement et linguistiquement apparentés du nord-ouest du Pacifique, vivant en Colombie-Britannique et dans le nord-ouest des États-Unis.

Le territoire des Salish côtiers chevauche la frontière canado-américaine de la partie nord du golfe de Georgie à l'Oregon, et couvre la moitié inférieure et le côté est de l'île de Vancouver, tous le Lower Mainland et la majeure partie de Puget Sound et de la Péninsule Olympique.

En 2010, les plans d'eau précédemment connus sous le nom de détroit de Georgia, golfe de Géorgie, détroit de Juan de Fuca et Puget Sound ont été officiellement rebaptisés mer des Salishs en l'honneur des Premiers Peuples qui vivent sur leurs rives.

Coloniser (c.), Colonisation (n.) :

« La colonisation est un processus par lequel un groupe de personnes se déplace sur le territoire ou la zone d'un autre groupe, puis finit par prendre le relais et changer la vie des colonisés. La colonisation a eu lieu partout dans le monde : les Britanniques et les Français en Amérique du Nord ; les Britanniques en Inde ; les Néerlandais en Afrique du Sud ; Les Espagnols en Amérique latine ; et les Portugais au Brésil. Aujourd'hui, de nombreux groupes autochtones vivent avec les impacts de la colonisation et se battent pour l'autodétermination.

« La colonisation se produit lorsqu'un nouveau groupe exerce un contrôle sur un groupe autochtone. Les colonisateurs imposent leurs propres valeurs culturelles, religions et lois, et élaborent des politiques qui sont en leur faveur et contre les peuples autochtones. Ils s'emparent des terres et contrôlent l'accès aux ressources et au commerce. En conséquence, les peuples autochtones deviennent dépendants des colonisateurs.

Culture (n.) :

« Une expression de la vision du monde d'une communauté et de sa relation unique avec la terre. Les cultures autochtones à travers le Canada sont diverses, mais il y a des points communs entre elles. Traditionnellement, leurs sociétés étaient communautaires : chaque membre avait un rôle et des responsabilités, il y avait égalité entre les hommes et les femmes, la nature était valorisée et la vie était cyclique.



Émancipation (n.) :

L'émancipation est un processus juridique visant à mettre fin au statut et aux droits d'une personne en matière de statut autochtone et à lui conférer la pleine citoyenneté canadienne. Ce processus était initialement volontaire dans le cadre de la Loi sur la civilisation graduelle de 1857 et est devenue légalement obligatoire en vertu de la Loi sur les Indiens de 1876, qui a été en vigueur jusqu'en 1961. Le but de l'émancipation était l'assimilation des individus et des bandes « civilisés » dans la société des colonisateurs et signifiait que les hommes autochtones pouvaient posséder des biens (soustraits de l'attribution des terres de réserve) et voter aux élections provinciales et fédérales (les femmes autochtones n'avaient aucun droit légal à l'époque). L'émancipation s'est poursuivie jusqu'en 1985, dans les cas où, lorsqu'une femme autochtone épousait une personne non autochtone, elle perdait son statut.

Avec l'émancipation, les détenteurs de statut perdaient leur statut s'ils :

- Avaient servi dans les Forces armées canadiennes
- Avaient obtenu un diplôme collégial ou universitaire
- Avaient quitté leurs réserves pendant de longues périodes, par exemple pour l'emploi
- Étaient devenus ministres ordonnés
- Étaient devenus professionnels, par exemple médecins ou avocats

Aîné (n.) :

Dans les cultures autochtones, les aînés sont chéris et respectés. Un aîné n'est pas simplement une personne âgée ou ancienne, mais plutôt quelqu'un qui connaît très bien l'histoire, les valeurs et les enseignements de sa culture. Il ou elle vit sa vie selon ces valeurs et ces enseignements.

À travers leurs connaissances, leur sagesse et leur comportement, les aînés sont des modèles et des enseignants précieux pour tous les membres de la communauté. Les aînés jouent un rôle important dans le maintien de la tradition de transmettre les histoires orales.

Premières nations (n.) :

« Au Canada, premières nations est le terme utilisé pour désigner les personnes qui sont autochtones et qui ne s'identifient pas comme Inuits ou Métis. Dans le passé, on appelait autrefois les Membres des Premières Nations des « Indiens ». Il y a 634 Premières Nations au Canada et plus de 60 Nations distinctes.

Premières Nations est le terme accepté aujourd'hui au lieu du terme « Indien » qui est considéré comme un terme colonial offensant.

Autochtone (n, adj.) :

Autochtone est un terme que l'on entend de plus en plus au Canada. Il est utilisé comme synonyme d'aborigène et c'est le terme préféré. Autochtones et Aborigènes sont des noms collectifs désignant les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il est

important de noter qu'il y a souvent des préférences régionales et personnelles pour les termes.

Indien (n. ; adj.), status Indien (n.)

Non, il n'est pas acceptable d'utiliser le mot « Indien ». L'utilisation du terme « Indien » au Canada est considérée comme désuète et offensante.

Cependant, le terme est toujours utilisé dans des documents juridiques tels que la Loi sur les Indiens et dans la Loi constitutionnelle (1982). Le terme « Indien » est utilisé pour désigner une personne des Premières Nations ayant un statut en vertu de la Loi sur les Indiens. La Loi sur les Indiens définit qui est un Indien et qui ne l'est pas. Ceux qui ont le statut ont des cartes qui « certifient leur statut d'Indien ».

Loi sur les Indiens (n.) :

La Loi sur les Indiens était une autre tentative d'assimiler les membres des Premières Nations à la société européenne le plus rapidement possible. En vertu du paragraphe 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (1867), le gouvernement fédéral se voyait conférer compétence ou contrôle sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens ».

Inuit (n. ; adj.) :

« Les Inuits sont un groupe de peuples autochtones vivant dans les régions nordiques du Canada, du Groenland et de l'Alaska. Les Inuits vivent et prospèrent dans l'Arctique depuis des milliers d'années. Traditionnellement, ils vivaient des ressources de la terre en chassant les baleines, les phoques, les caribous, les poissons et les oiseaux. De nombreux Inuits continuent de récolter ces ressources aujourd'hui.

*Historiquement, les Inuits étaient appelés « Esquimaux », mais ce terme n'est ni exact ni respectueux, et ne devrait pas être utilisé.

Revendications territoriales (n.) :

« Le gouvernement du Canada appelle officiellement les traités modernes les revendications territoriales globales. »

Tradition Orale (n.) :

« Les peuples autochtones transmettent des valeurs et des histoires par le biais de récits oraux. Les histoires orales et les histoires ont été transmises de génération en génération et sont essentielles au maintien de l'identité et de la culture autochtones. Les gens répètent leur histoire et leurs histoires pour garder l'information vivante au fil des générations. Souvent, c'est le rôle de personnes particulières au sein de chaque communauté de mémoriser l'histoire orale avec beaucoup de soin. Ces gens sont souvent appelés Témoins. »



Reserve (n.):

« Terres qui ont été mises à part par le gouvernement fédéral à l'usage et au profit d'une bande indienne. »

Tous les Peuples autochtones ne vivent pas dans des réserves. En 2011, les statistiques étaient les suivantes pour les membres des Premières Nations qui ont déclaré être des Indiens inscrits :

- 49,3 % (637 660) vivaient dans une réserve au Canada
- Au Québec, 72 % vivaient dans des réserves, la proportion la plus élevée parmi les provinces.
- Au Nouveau-Brunswick, 68,8 % vivaient dans des réserves
- En Nouvelle-Écosse, 68 % vivaient dans des réserves
- En Ontario, 37,0 % vivaient dans des réserves
- À Terre-Neuve-et-Labrador, 35,1 % vivaient dans des réserves.

De nombreuses membres des Premières Nations aimeraient vivre dans leurs réserves, mais il y a de nombreuses raisons pour lesquelles elles ne le peuvent pas – souvent, il n'y a pas assez de maisons, les réserves sont trop éloignées de leur emploi ou l'infrastructure est insuffisante.

Autodétermination (n.) :

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones inclut le droit à l'autodétermination. L'Assemblée des Premières Nations décrit l'autodétermination comme le droit d'une nation de choisir son propre gouvernement et de décider de son propre développement économique, social et culturel.

Aujourd'hui, les peuples autochtones exercent leurs droits et titres autochtones pour l'autodétermination et profitent de la richesse et des ressources de cette terre qui s'appelle maintenant le Canada.

Colonialisme de peuplement (n.)

Premièrement, les colonisateurs « viennent pour rester » : contrairement aux agents coloniaux comme les commerçants, les soldats ou les gouverneurs, les collectifs de colons ont l'intention d'occuper et d'affirmer de façon permanente leur souveraineté sur les terres autochtones.

Deuxièmement, l'invasion coloniale des colons est une structure, pas un événement : le colonialisme de peuplement persiste dans l'élimination continue des populations autochtones et l'affirmation de la souveraineté et du droit de l'État de contrôler leurs terres. En 2009, Stephen Harper a déclaré : « Le Canada n'a pas de lien historique avec le colonialisme. » Cette déclaration a été largement critiquée parce que 1) le gouvernement canadien avait présenté des excuses pour le système des pensionnats autochtones en 2008 2) le colonialisme au Canada est toujours vivant et en bonne santé. Les peuples autochtones ressentent encore aujourd'hui les effets des lois injustes en place. Malgré les notions de postcolonialité, les sociétés coloniales de peuplement ne cessent pas d'être coloniales lorsque l'allégeance politique est obtenue.

Troisièmement, le colonialisme de peuplement a ses propres objectifs : contrairement à d'autres types de colonialisme dans lesquels l'objectif est de maintenir les structures coloniales et les déséquilibres de pouvoir entre colonisateurs et colonisés, la colonisation par les colons tend à mettre fin à la différence coloniale sous la forme d'un État et d'un peuple coloniser suprêmes et incontestés.

Cependant, il ne s'agit pas d'une volonté de décoloniser la souveraineté des colons en raison des revendications foncières des peuples autochtones, mais d'éliminer les peuples autochtones en créant de faux récits et structures d'appartenance des colons

Indiens Inscrits et non-Inscrits (n.):

Un « Indien inscrit » (ou « Indien enregistré ») est une personne reconnue par le gouvernement fédéral comme ayant le droit d'être enregistrée en vertu de la Loi sur les Indiens, en tant qu'« Indien ».

L'expression « Indiens non-inscrits » désigne les personnes qui s'identifient comme Premières Nations (Indiens), mais qui n'ont pas le droit de s'inscrire au Registre des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens. Certains peuvent aussi être membres d'une Première Nation.

Souveraineté (n.):

« Historiquement, les Premières Nations géraient leurs terres et leurs ressources avec leurs propres gouvernements, lois, politiques et pratiques.

Leurs sociétés étaient très complexes et comprenaient des systèmes pour l'échange et le commerce, l'établissement de relations, la gestion des ressources et la spiritualité.

Traités (n.):

Les premiers colons « considéraient les traités comme un processus transférant le titre et le contrôle des terres autochtones aux peuples et aux gouvernements non autochtones ».

« En signant des traités avec les Premières Nations, le gouvernement britannique, suivi du gouvernement canadien (après 1867), considérait les traités comme l'achèvement du transfert de titre à la Couronne. »

« Les Premières Nations se considéraient comme des partenaires égaux (une nation) lorsqu'elles signaient des traités et croyaient qu'en vertu des traités, elles auraient toujours accès à leur mode de vie et à leurs territoires traditionnels. »

Terra Nullius (n):

« Les cartographes européens ont dessiné des paysages inexplorés comme des espaces vides au lieu d'interpréter ces espaces vides comme des zones à cartographier, ils les ont vus comme des terres vides attendant d'être colonisées.

Lorsque les Européens sont arrivés en Amérique du Nord, ils l'ont considérée comme une terra nullius ou « la terre de personne ». Ils ont tout simplement ignoré le fait que les peuples autochtones vivaient sur ces terres depuis des milliers d'années, avec leurs propres cultures et civilisations. Pour les nouveaux arrivants, la terre leur appartenait à coloniser. Au fil du temps, les nouveaux arrivants ont commencé à s'emparer de terres qui faisaient partie des territoires traditionnels des peuples autochtones lesquels avaient occupé ces terres bien avant l'arrivée des nouveaux arrivants.

Territoire traditionnel (n.):

Territoire où une Première Nation vit ou qu'elle utilise depuis des temps immémoriaux. Elle a un lien sacré, culturel et économique principal avec cette terre. [L]a zone géographique identifiée par une Première Nation comme la superficie de terre qu'elle-même et/ou ses ancêtres occupaient et utilisaient traditionnellement. Souvent, des parties de ces territoires étaient partagées avec des nations voisines.

Histoires des nations terrestres



Chef Harley Chappell de la Première Nation de Semiahmoo

Bonne journée. Mon nom traditionnel est Xopocton et mon nom anglais est Harley Chappell. Je suis le chef élu de la Première Nation Semiahmoo (l'un des territoires traditionnels sur lesquels Surrey réside). Quand on parle de Semiahmoo pré-contact, nous devons mettre cela en contexte. Lorsque nous parlons de notre histoire du déluge, ce n'est pas notre histoire d'origine, car elle est antérieure à notre histoire du déluge. Nous nous décrivons comme le « peuple Xlactumush », ce qui se traduit par « survivants du grand déluge ». Je vais commencer par aborder le terme anglais, histoire. Lorsque nous disons « histoire », il y a une croyance erronée ou un malentendu que nos histoires sont fictives. Mais nous les appelons Xol Xol (tradition orale). Nous appelons Xol Xol notre histoire ancienne qui a été transmise de génération en génération par la tradition orale.

Ce ne sont pas des histoires. Quand les Sémiamomoo remontent dans notre histoire, nous remontons à l'époque d'avant les inondations, nous allons un peu plus loin avant cela. Nous avons même une tradition orale, une histoire orale sur l'époque où le monde était différent. C'était une époque où les humains, les animaux et la nature étaient beaucoup plus interconnectés.

Une fois, je travaillais avec un groupe et quelqu'un m'a dit : « Tu sais, tu as l'air d'être un gars assez intelligent, comment peux-tu croire ça ? » Mon explication est la suivante : j'ai demandé à cette personne : « Aimez-vous vos grands-parents ? » Et ils ont dit : « Oui, bien sûr ! » J'ai dit : « Pensez-vous que vos grands-parents vous mentiraient et vous enverraient sur un mauvais chemin ? » Ils ont dit : « Absolument pas. » J'étais d'accord avec lui. « Je ne crois pas que nos ancêtres nous auraient alignés avec, avec des mensonges ou avec des faussetés »

Nos traditions orales contiennent notre histoire, nos coutumes, nos pratiques et nos protocoles, à travers nos cérémonies et à travers notre relation avec nos terres, nos territoires, et elles maintiennent notre lien avec ces temps anciens. Et je partage cela parce qu'en tant que jeune leader, je dis que nous devons avoir cette foi, nous devons avoir foi en notre histoire, la reconnaître et la comprendre. C'est cette phrase simple : « Vous ne savez pas où vous allez si vous ne savez pas où vous êtes allés. »

Ainsi, lorsque nous parlons de notre origine et de notre relation avec la nature et de notre relation avec les animaux et la vie marine, nous commençons à comprendre même le mot racine de qui nous sommes, en tant que personnes « Semiahmoo ».

Semiahmoo signifie le « lieu du peuple ». Nous sommes aussi des Xwelmux (gens de la terre). Donc, quand nous disons Semiahmoo et Xwelmux - nous comprenons qui nous sommes et d'où nous venons.

En tant que peuples autochtones, nous devons comprendre ce système de croyances fondamentales. Il faut prendre quelques pas en arrière... et reconnaître les différences entre les visions du monde occidentales et autochtones. Notre principal défi à l'heure actuelle concerne les différences de vision du monde occidental et autochtone en ce qui concerne la protection et la sécurité de notre terre et de nos cours d'eau

et terres, la consommation de ressources et la terre et pourquoi et comment nous procédons.

« Tu ne sais pas
où tu vas si tu
ne sais pas où
tu as été »



Xopocton, Chef Harley Chappell Chief



Chef Marilyn Gabriel

Chef Marilyn Gabriel de la Première Nation Kwantlen

Sur le territoire de Kwantlen, il y avait 10 000 personnes. Après la variole et d'autres dévastations, la population de Kwantlen a été réduite à 69 personnes. Maintenant, à Kwantlen, il y a 310 personnes. Nous essayons de rétablir la population. L'un de nos aînés se bat pour que notre peuple rebondisse et soit capable de revenir à la maison. Ce n'est pas la faute de notre peuple s'il ne peut pas vivre à la maison. Nous essayons d'accueillir tout le monde à la maison à bras ouverts, avec un esprit ouvert et un cœur ouvert. Mon défunt père m'a nommé chef le 11 juin 1993, jour de l'anniversaire de ma fille Tricia. Ils ont eu un grand rassemblement sur notre terrain de sport. Ils conféraient le titre de Grand Chef à mon père, Grand Chef Joe Gabriel. Ils avaient un grand rassemblement et mon père n'allait pas bien. Il n'allait pas bien depuis un certain temps. Mais il m'a dit : « Tu es mon successeur, mais TOI aussi tu auras du travail à faire. » À cette époque, et même aujourd'hui, c'est vraiment difficile d'être un leader dans la communauté. Ce n'est tout simplement pas une chose agréable parfois.

Je pouvais mon père dans son fauteuil roulant vers le bas de la colline jusqu'au champ. Juste avant que nous arrivions au terrain, mon père m'a dit « c'est à ton tour ». [J'allais être chef.]

Je me suis dit « Quoi ?! »

À l'époque, le mot « chef » ou « leader » n'était pas un bon mot. C'était presque comme un gros mot. Nous ne nous sentions pas fiers de qui nous étions. Personne ne voulait être chef, et nous l'avons en quelque sorte passé comme une patate chaude !

Je suis l'enfant du milieu de 9 enfants. Alors que je le pouvais en bas de la colline, j'ai dit : « Papa, tu sais que tu n'as pas à faire ça ! Vous pouvez le donner à mes frères et sœurs. Il m'a dit : « Tais-toi et pousse-moi au parc, c'est TOI je j'ai choisi ! Et maintenant, taisons-nous et allons faire notre travail. »

Je me souviens m'être senti reconnaissante lors de la réunion. Cette cérémonie avait pour but d'honorer mon défunt père et mon oncle parce qu'ils ont servi la nation pendant plus de 30 ans. Ils ont fait ce travail à une époque où il n'y avait pas de financement, pas d'argent nulle part. Mon défunt père était pêcheur commercial. Lui et ma mère ont utilisé la majeure partie de leur argent pour diriger notre nation. À cette époque, ils n'étaient payés pour rien, c'était juste leur devoir envers leur peuple.

Au temps de Noël, [la communauté] disait : « Sans ton père, nous ne serions plus là [sur Kwantlen]. » À Noël, ma famille abattait certains de leurs bovins et les distribuait aux membres de la communauté. Nous avons également dû acheter des congélateurs pour les familles parce qu'à cette époque, les gens n'avaient pas le moyen de conserver de la nourriture pour l'hiver.

Mon père dirigeait avec gentillesse et générosité. J'ai appris en le regardant que je voulais garder ces valeurs dans ma direction de Kwantlen. Un leadership fondé sur la générosité, le respect et l'honneur de notre culture.

Protocoles

Les protocoles font partie des systèmes juridiques autochtones complexes. Les lois et protocoles traditionnels diffèrent d'une nation à l'autre. Les protocoles font référence à la façon dont les nations terrestres organisent des cérémonies, accueillent des invités, honorent leurs ancêtres et respectent les terres des nations qu'elles visitent. Bien que diversifiés, ces systèmes juridiques sont antérieurs de plusieurs milliers d'années au contact. Les protocoles sont des actions qui assurent des relations respectueuses entre les différentes nations. Par exemple, lorsqu'une tribu voisine visitait Semiahmoo, elle amenait ses canots à reculons vers le rivage. C'était un signe qu'ils s'approchaient du village de la Nation avec respect et parfois dans un esprit de célébration. Des chansons étaient chantées pour accueillir les invités au territoire (Chappell, 2021). Aujourd'hui, un protocole qui est couramment observé offre une reconnaissance territoriale.

La Loi sur les Indiens était un outil pour assimiler les communautés autochtones au Canada. Pendant la colonisation, les protocoles et les systèmes juridiques autochtones intégrés dans les pratiques culturelles ont été interdits par la Loi sur les Indiens de 1884 à 1951. Les Autochtones étaient souvent arrêtés s'ils étaient pris en train de pratiquer leurs protocoles traditionnels. Les effets de cette interdiction ont eu des répercussions de longue date sur la façon dont les protocoles et les actes culturels ont été transmis. Aujourd'hui, la pratique des protocoles, tel que la reconnaissance territoriale, jouent un rôle vital dans la réclamation culturelle.

Commencer de la bonne façon

Ambassadeur culturel Kwantlen, Micheal Kelly Gabriel:

Il y a quelques années, nous tenions notre première cérémonie du saumon. Nous organisons cette cérémonie pour remercier le saumon d'avoir soutenu nos nations depuis des temps immémoriaux. Au fil des ans, beaucoup de gens ont demandé l'aide de mon grand-père Herb ou ma grand-mère Helen pour les cérémonies et cette cérémonie du saumon n'était pas différente. Nous leur avons posé la question pour s'assurer que nos cérémonies soient aussi culturellement fondées qu'elles l'étaient à l'époque (en suivant les protocoles).

Une fois, nous avons terminé notre cérémonie et nous étions assis, à socialiser et nous parlions. Nous avons demandé à mon grand-père : « Avons-nous tout fait à la cérémonie de la bonne façon, grand-père ? » Il a dit que nous avons tout fait parfaitement, sauf une chose. « Vous avez oublié que vous avez besoin d'une chanson, d'une chanson d'entrée pour quand vous entrez. »

Il nous a expliqué l'enseignement derrière la chanson d'entrée : « Lorsque nous organisons un rassemblement, nous devons honorer nos invités. Lors du début d'un rassemblement, notre communauté doit tenir les mains levées dirigée vers les invités(es). Nous ne savions pas jusqu'où ils avaient voyagé pour être avec nous, combien de temps il leur a fallu pour arriver ici et combien de temps il leur a fallu pour assister à notre rassemblement séparés de leur famille et de leurs proches.

Le chef Harley Chappell de Semiahmoo décrit les protocoles utilisés aujourd'hui : « Accueillir d'autres tribus [et] d'autres nations [est] un moment où nous utilisons nos chants ancestraux. On m'a appris que la chanson est la première langue. Donc, quand nous nous accueillions les uns les autres quand ils visitaient notre communauté [nous chantions] et c'est quelque chose que nous pratiquons encore aujourd'hui. Lorsque nous faisons nos voyages en canot, nous chantions ces chansons avant d'arriver à la plage. Nous nous arrêtons sur le rivage, et nous chantions ces chansons, ces chansons de bienvenue et ces chansons d'amour. Et ensuite, nous retournions nos canots et nous les reculions. Parce qu'étant d'ici, nous comprenions que si un canot [s'approchait] la tête en avant, c'était un signe de guerre. C'était un signe de conflit. Il y a des tons très différents à nos chansons de bienvenue contrairement à nos chansons de guerre. Et les gens le savaient par les différentes chansons, par la façon que les gens s'approchaient. Mais vraiment, je pense que c'est [reconnaître] que nous sommes sur la terre de quelqu'un d'autre. Nous ne nous contentons pas d'entrer sur le territoire de quelqu'un d'autre et de faire ce que nous voulons. C'est vraiment ce qui s'est passé ici, en Colombie-Britannique. C'est un signe de respect et de bonne pratique de reconnaître que nous sommes sur ces territoires, et que ce sont les premiers peuples de cette terre. »

« Donc, à cause de cela, nous commençons nos rassemblements en chantant une chanson pour les remercier d'être venus à notre cérémonie. Cette chanson d'ouverture joue également un autre but. Elle est destinée à ancrer les invités afin que nous puissions tous travailler avec un cœur et un esprit. Le mot pour cela est Let'semot dans notre langue – travailler avec un cœur et un esprit pour le bien des gens. »



L'importance de la reconnaissance territoriale

Les reconnaissances territoriales sont importantes parce qu'elles reconnaissent les relations de longue date que les nations terrestres entretiennent avec la terre. L'une des conséquences les plus critiques de la colonisation a été que les terres autochtones ont été réduites à 0,2 %. Cela a eu des effets dévastateurs sur les peuples autochtones. En reconnaissant les nations terrestres, vous honorez l'histoire des terres où vous résidez ou où votre rassemblement a lieu. Cette histoire comprend les relations des peuples autochtones avec la terre depuis des temps immémoriaux et reconnaît les droits et les titres qu'ils ont sur leur patrie.

Les lois et protocoles autochtones fondés sur le territoire ont permis de s'assurer que les terres étaient prises en charge pour les générations futures. Il est important de reconnaître les intentions des Premiers Peuples de prendre soin de la terre dans un esprit de réciprocité, d'intendance et de relation.

Kory Wilson déclare : « Ici, en Colombie-Britannique, vous entendrez souvent le terme « non cédé ». Lorsque des terres sont cédées, cela signifie qu'un accord formel a été conclu pour partager ou donner la terre à une autre partie. La plupart des terres de la Colombie-Britannique n'ont jamais été officiellement cédées.

Quatre-vingt-quinze pour cent de la Colombie-Britannique, y compris Vancouver, se trouve sur le territoire traditionnel non cédé des Premières Nations. Non cédé signifie que les Membres des Premières Nations n'ont jamais cédé ou cédé légalement leurs terres à la Couronne ou au Canada.

En 2013, le conseil municipal de Vancouver a commencé à reconnaître les territoires non cédés des Premières Nations Squamish, Tsleil Waututh et Musqueam. Le projet de loi se lit comme suit : « À l'occasion de la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin 2013, le maire de la Ville de Vancouver a pris la mesure extraordinaire de déclarer une Année de la réconciliation, un effort d'un an qui vise à guérir du passé et à établir de nouvelles relations entre les Peuples autochtones et tous les Vancouverois, fondées sur l'ouverture et la dignité, compréhension et espoir »

Dans la loi, le document stipule : « Derrière toutes les autres vérités qui seront dites au cours de l'Année de la réconciliation, il y a la vérité que la ville moderne de Vancouver a été fondée sur les territoires traditionnels des Premières Nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh et que ces territoires n'ont jamais été cédés par traité, guerre ou abandon.

En reconnaissant ces territoires, les Canadiens font un petit pas vers la promotion de bonnes relations entre eux et les peuples autochtones. Aujourd'hui, au Canada, les gouvernements et les organisations autochtones doivent continuellement plaider en faveur de l'égalité des chances, de la reconnaissance de leurs droits et de la possibilité de vivre une vie sans danger.

Sk̓w̓w̓ú7mesh, gardienne du savoir et consultante, Ta7talíya (Michelle Nahanee) déclare : « Mes Aînés et d'autres personnes m'ont enseigné que les reconnaissances territoriales consistent à faire preuve de respect, ou à se connecter à la terre, à être dans de meilleures relations ensemble. »



Photo par Darren Tierney via Unsplash

Lever les mains

Une façon de montrer du respect et de la gratitude est de lever les mains. Ce protocole remonte à des milliers d'années. Les nations sculptaient et érigeaient de grands poteaux représentant un homme ou une femme avec les bras tendus. Le rôle de ces personnages était d'accueillir favorablement l'approche des tribus.

« Quand nous tenons les mains hautes, quand je tends les mains vers vous, c'est notre signe que nous avons le plus grand respect. Mais à l'époque, quand nous voyagions en canot, [élever tes mains] montrait que nous ne voulions pas faire de mal, que nous n'avions pas d'armes dans nos mains. Mais au fil du temps, nous l'avons adopté pour démontrer du respect aux gens que nous aimons et dont nous nous soucions. » - Michel Kelly Gabriel



Histoire des pays terrestres

Les traditions et l'histoire des peuples autochtones sont antérieurs de plusieurs milliers d'années au contact. Les peuples Kwantlen et Semiahmoo ont tous deux des traditions orales du déluge. Xeytem Rock, un site archéologique à Mission C.-B., remonte à environ 10 000 ans.

Chef Harley Chappell :

Il y a très, très longtemps, l'un des aînés de notre territoire a eu une vision. Ils ont vu venir une grande inondation, qui a dévasté le territoire et tué beaucoup de gens. L'aîné a dit aux gens : « Nous devons nous préparer. Je ne sais pas quand ça va arriver, mais nous devons être prêts quand ça arrivera. » Après l'avertissement, ils ont commencé à construire deux pirogues géantes en cèdre. L'une était rempli de provisions, comme des fruits secs, des légumes secs, des fruits de mer séchés et de la viande.

Ils ont rempli le canot et l'ont recouvert de tapis. Ils étaient préparés et puis un jour, l'eau, comme l'ancien l'avait prévu, a commencé à monter et à monter. L'aîné est venu et a dit : « Nous mettons seulement les enfants dans [les canots]. » Ils ont donc rempli le deuxième canot avec les enfants. Lorsque l'eau a continué à monter, les autres personnes qui n'étaient pas dans le canot ont péri dans l'inondation.

Notre terre a été changée et le monde a changé aussi. Après un certain temps, l'eau a commencé à se retirer. Les enfants ont commencé à quitter le canot et à explorer le monde changé. Au fil du temps, ils ont commencé à se séparer l'un de l'autre. L'un des enfants plus âgés a rappelé aux autres : « Nous devons rassembler à nouveau toutes les personnes, nous devons nous rappeler qui nous sommes et d'où nous venons. » Il a été convenu que lorsqu'ils se rassembleraient à nouveau, ils mettraient un suffixe sur leur nom.

Les pour signifier qu'ils viennent de *xwleq̓təməx*, ce qui signifie les « survivants du déluge ». Dans cette histoire, j'ai exclu nos parents au nord de Squamish. Ils sont un peuple différent, avec une origine différente, mais notre peuple, et les gens du sud, ont tous *-mish* à la fin de leurs noms comme Stillaguamish, Suquamish, Swinomish, Duwamish, Samish.

Lorsque nous commençons à nous identifier géographiquement, cela indique le contexte. Il montre qui nous sommes et l'ampleur de notre évolution à travers les générations. J'ai demandé à mon aîné pourquoi nous n'avions pas changé de nom, nous ne sommes pas Semiahmoo-ish. Nous sommes Semiahmoo. Mon aîné a dit : « Eh bien, ces deux canots, l'un a atterri juste au sud de l'endroit où vous vous trouvez, et l'autre a atterri un peu plus au sud. Nous n'avons jamais vraiment quitté la maison. Nous n'avons jamais quitté l'endroit où ces canots ont atterri après l'inondation. » Nous étions donc la base d'attache, nous et nos parents du sud, étions ceux qui sont restés près de chez nous.

Il est important que je m'en souviennne : le sacrifice que nos ancêtres ont fait pour les générations futures. Comment leur sacrifice a été l'opportunité et la capacité pour les jeunes de survivre. Quand les jours deviennent durs, j'essaie de m'en souvenir. En parlant d'immigration et de nouveaux arrivants, c'est un autre père qui est venu dans ce pays pour chercher une vie meilleure pour ses enfants et sa famille. C'est exactement la même chose que nous faisons.

« En parlant d'immigration et de nouveaux arrivants, c'est un autre père qui est venu dans ce pays pour chercher une vie meilleure avec ses enfants et sa famille. C'est exactement la même chose que nous faisons »

Contact

Avant le contact, il est dit qu'il y avait de 90 à 110 millions d'Autochtones vivant en Amérique du Nord. Lorsque les premiers colonisateurs sont arrivés au Canada ils dépendaient des connaissances des peuples autochtones pour survivre. « Les peuples autochtones ont joué un rôle crucial dans la survie des premiers explorateurs européens dans des territoires inconnus, et plus tard, ils ont été de précieux alliés militaires dans les guerres entre le Canada et les États-Unis au 17e et 18e siècles » Les contributions des peuples autochtones au développement du Canada ont contribué à bâtir le Canada que nous connaissons aujourd'hui. En Amérique, la Grande Loi de la Paix iroquoise a eu une influence sur l'élaboration de la constitution américaine.

Semiahmoo au moment du contact

« Les Semiahmoo vivaient dans des maisons longues. Dans un endroit, qui est maintenant connu sous le nom de Point Roberts, il y avait un grand village avec 12 maisons longues. Chaque maison longue contenait des familles de 50 à 100 personnes. Ces structures étaient énormes ! Parfois un kilomètre de longueur. Chaque génération ajoutait à la maison longue, et à l'intérieur les familles étaient séparées par des nattes tissées. Ce style de vie communautaire enchâssait les valeurs de responsabilité et d'interdépendance communautaire. La cueillette, la chasse et le partage de la nourriture étaient plus efficaces si les familles et les communautés travaillaient ensemble pour le bien de la communauté dans les grandes habitations familiales. Si les peuples autochtones vivaient dans les logements familiaux « nucléaires » d'aujourd'hui, les communautés ne pourraient pas survivre. De nombreux Autochtones d'aujourd'hui, tant terrestres qu'urbains, vivent dans des logements multigénérationnels.

- Chef Harley Chappell

L'idée d'une famille nucléaire est un concept relativement nouveau :

« Nous avons grandi au sein d'une famille nucléaire, vous savez, une petite famille nucléaire, moi, ma mère et mon père. Maintenant que je suis marié, j'ai déménagé dans la communauté de ma femme, dans la maison de sa mère. Nous avons fait beaucoup de travail sur la maison, et mes beaux-parents vivent ici aussi. C'est vraiment fantastique. Nous devons être capables de décoloniser nos propres points de vue sur les structures familiales, sur les relations familiales. Le système de la famille nucléaire n'est pas le nôtre. Nous devons reconnaître l'importance pour nos enfants de grandir et d'être entourés de leurs grands-parents, ainsi que l'apprentissage et la compréhension qui découlent du fait de passer du temps avec les aînés.

-Chef Harley Chappell



Frontières

En Amérique du Nord, les peuples autochtones avaient des territoires qui se chevauchaient les uns les autres. On a observé que les protocoles, les relations et les mariages mixtes partageaient des aires traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette. Lorsque le Canada a été fondé, la frontière entre le Canada et les États-Unis a coupé de moitié de nombreuses nations. Sur le territoire de Semiahmoo, la Nation a dû choisir de quel côté de la frontière déménager sa communauté. Cette réinstallation forcée a eu des conséquences désastreuses pour la communauté.

Brooks Arcand Paul déclare : « Les frontières sont une construction coloniale. Toute frontière était imposée unilatéralement, sans consulter les nations autochtones qui seraient touchées... Les institutions canadiennes doivent briser l'idée que les nations autochtones sont liées à un pays ou l'autre.

Dans l'appel de 2019 de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, [R. c. Desautel](#), a affirmé que les peuples autochtones vivant à l'extérieur du Canada qui sont séparés de leurs territoires ancestraux par des frontières internationales peuvent avoir droit à des droits en vertu de l'article 35 de la Constitution canadienne.



Choc des visions du monde autochtone et occidentale

Le chef Harley Chappell discute du choc entre les visions du monde autochtones et occidentales à l'époque où les colons ont commencé à venir en grand nombre pendant la ruée vers l'or en Colombie-Britannique :

Pendant le contact en Colombie-Britannique, il y a eu un choc des visions du monde. Les visions du monde autochtones portent sur l'interdépendance et l'inclusion, sur le fait de faire partie de [la plus grande création]. Je suis sûr que vous avez entendu dire que les Peuples autochtones « ne prennent jamais plus que ce dont ils ont besoin ». C'est une partie importante de notre vision du monde. Il est construit sur les relations et la réciprocité, pas sur l'extraction. Une autre différence majeure dans nos visions du monde était que notre compréhension de la propriété était différente de celle des Européens.

Je vais partager une petite histoire pour vous en dire plus. Cette histoire m'a été racontée par l'un des aînés du Sto : lo territoire, à propos de la notion de propriété. Il a dit que lorsque la ruée vers l'or a traversé ce territoire entre le milieu et la fin des années 1800, l'un des mineurs d'or est venu sur le territoire et a dit "Wow, à qui appartient ce territoire ?"

L'homme sto:lo répondit : « C'est à moi. C'est à nous. » Le Gold Rusher a dit à l'homme Sto : lo qu'il lui achèterait la terre. Ils ont tous les deux ricané parce que, d'après la vision du monde autochtone, nous ne le possédons pas, nous ne pouvons pas le posséder, nous ne le posséderons jamais, nous le conservons simplement pour les générations futures. La mentalité occidentale portait sur la propriété et l'extraction. Ils ont dit : « Je possède cela maintenant, c'est le mien et j'en ai les droits. »

Ce fut l'un des premiers exemples de collision entre les deux visions du monde opposées. Lorsque l'homme de la ruée vers l'or est arrivé, il a donné à la Première Nation une très petite compensation. Et ils sont tous repartis en ricanant parce que selon la vision du monde autochtone, vous ne pouvez pas posséder la terre. Donc, d'après la vision du monde autochtone, ils ont obtenu de l'argent pour quelque chose que vous ne pouvez pas posséder.

L'autre homme ricanait aussi et a dit : « Je viens de réaliser un vol d'affaire avec cette terre. » Les années ont passé et finalement l'homme Sto:lo est revenu sur le territoire et il y avait une clôture autour de la terre. Ce fut le début de ce choc des visions du monde. » Et c'est demeuré comme cela depuis ce temps.

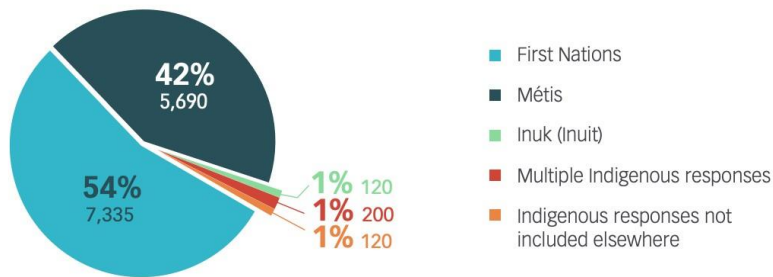
« nous ne le possédons pas, nous ne pouvons pas le posséder, nous ne le posséderons jamais, nous le conservons simplement pour les générations futures. »

Surrey

Communauté autochtone et métisse urbaine Communautés autochtones de Surrey

Surrey abrite maintenant la plus grande population autochtone de la Colombie-Britannique ! 60 % des Autochtones au Canada vivent hors réserve ou loin de leur territoire d'origine. Étant donné que les réserves sont petites et mal desservies, il n'y a souvent pas assez d'opportunités économiques pour que les résidents puissent prospérer. Il y a aussi souvent un manque de logements dans les réserves pour loger tous les membres. De nombreux Autochtones se rendent dans les grandes villes pour saisir des opportunités loin de leurs communautés d'origine. Certains Autochtones ont été déplacés parce qu'ils avaient été placés sous la protection du gouvernement pendant la rafle des années 60 ou déplacés en raison de leur placement en famille d'accueil. À Surrey, les résidents autochtones ont déclaré se sentir « invisibles » ou « déconnectés » les uns des autres et leur culture. Surrey ne possède pas d'infrastructure culturelle essentielle comme un espace de rassemblement autochtone. Surrey ne compte que 5 organismes communautaires autochtones alors que Vancouver en compte 28 pour la même taille de population. Cela signifie qu'il y a un manque de services et de programmes pour les Autochtones à Surrey et, malheureusement, cette population éprouve des difficultés.

Figure 1 Indigenous Population by Indigenous Identity, Surrey, 2016

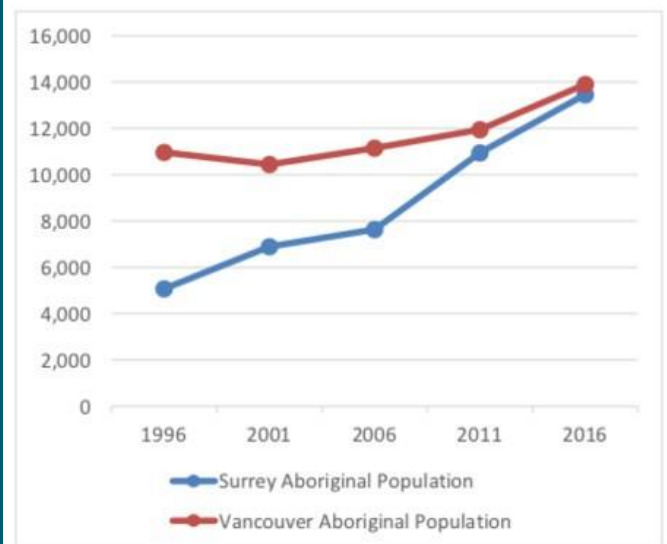


Source: Custom Data Organization from Statistics Canada, Census 2016

Quelques faits sur la population autochtone de Surrey de la Surrey Urban Indigène Leadership Coalition (SUILC) :

- La population urbaine est jeune et en croissance rapide
- Le taux de la croissance annuel moyen à Surrey est de 4,9 %, alors qu'il n'est que de 1,2 % à Vancouver
- « Compte tenu de ce taux de croissance (figure 2), nous sommes convaincus que Surrey est maintenant la plus grande la communauté autochtone de la Colombie-Britannique et qu'elle sera deux fois plus grande que celle de Vancouver d'ici les 25 prochaines années. »

- 55 % de la population autochtone de Surrey est composée de Premières Nations de partout en Colombie-Britannique et au Canada, représentant de nombreuses Nations Cultures et langues.
- « Les Autochtones vivent dans plusieurs quartiers de Surrey. Nord Surrey abrite de nombreux résidents autochtones ... mais il en va de même pour Newton, Cloverdale et South Surrey » (SUILC, 2019)
- L'âge médian de la population autochtone à Surrey est de 28 ans, comparativement à Vancouver où l'âge médian des peuples autochtones est de 33 ans. Dans la population totale de Surrey, l'âge médian est de 38 ans, et à Vancouver il est de 39 ans (SUILC, 2019)
- Près de la moitié (45 %) de la population a moins de 24 ans. Il y a 3 655 les enfants autochtones âgés de 0 à 14 ans vivant à Surrey, ce qui représente près de 30 % des résidents autochtones de Surrey.



Communauté métisse de Surrey

Les Métis au Canada constituent un groupe culturel distinct. La culture métisse découle des mariages mixtes qui ont eu lieu aux 17e et 18e siècles entre des hommes Français ou écossais et des femmes autochtones. Les Métis ont développé leur propre culture et bâti leur propre communauté. La colonie de la rivière Rouge au Manitoba, en particulier, a une importance culturelle pour le peuple métis.

Les Métis ne sont pas régis par la Loi sur les Indiens, mais certains territoires métis ont été créés à travers le Canada. Malheureusement, une grande partie de ces terres a été illégalement revendiquée par les colons et le gouvernement.

En 1885, le gouvernement canadien exécute Louis Riel pour avoir défendu ses terres métisses et les droits de son peuple. La même année, le gouvernement canadien a donné aux familles métisses une monnaie appelée Métis scrip, qui pouvait être échangée contre des terres ou de l'argent. De nombreux Métis ont perdu leurs terres au profit des colons en utilisant le scrip et se sont retrouvés sans foyer à cause de ce système. Le gouvernement fédéral était conscient des failles du système scrip et les a utilisées pour profiter des Métis.

Les Métis d'aujourd'hui font face à des difficultés dans la revendication de leurs droits auprès du gouvernement fédéral, bien que des changements aient été apportés pour inclure les Métis dans les lois, comme la Loi sur les Indiens, afin de leur accorder les mêmes droits que les titulaires de statut. Le 17 avril 2014, la Cour d'appel fédérale a rendu une décision, Daniels c. Canada, 2014. Il a statué que les Métis et les Indiens non-inscrits auraient les mêmes droits que les Premières Nations.

Il y a maintenant 70 000 personnes qui s'identifient comme Métis à B.C. À Surrey, les Métis représentent plus de 45 % de la population autochtone. Malgré cela, les Métis se battent souvent pour reconnaissance et espace à Surrey.



Droits et titres autochtones

Politique canadienne

La section suivante décrit les politiques et les lois, ainsi que d'autres répercussions sur les droits et les titres des peuples autochtones au Canada.

Bulles papales

Une bulle papale est un ordre public établi par le pape catholique. En 1455, le pape Nicolas V a publié les bulles papales Romanus Pontifex et en 1495, le pape Alexandre VI a publié la bulle papale Inter Caetera. Ces documents autorisaient l'Espagne et le Portugal à coloniser l'Amérique du Nord et considéraient les peuples autochtones comme « moins qu'humains ». Ils ont également légitimé la traite des esclaves en provenance d'Afrique. De cette façon, ces premiers actes de colonisation ont eu des impacts génocidaires dans le monde entier.

Ces directives du Vatican sont devenues pour des siècles la base de lois au Canada et aux États-Unis qui ont donné une légitimité au traitement discriminatoire des peuples autochtones. La doctrine de la découverte est un élément de Romanus Pontifex qui justifiait la saisie de terres autochtones à des fins lucratives

et d'exploitation. Parce que l'Église catholique considérait les peuples autochtones comme des païens, elle pensait qu'elle pouvait créer des lois pour saisir la terre sans conséquences. Ces lois visaient à faire des peuples autochtones des « sujets » du Pape et ne reconnaissaient pas la souveraineté des peuples autochtones pour se gouverner eux-mêmes.

Roxanne Dunbar Ortiz, érudite et experte des bulles papales, déclare : « L'Église et l'État étaient tous deux des colonisateurs ayant des intérêts purement économiques. L'exploration du « Nouveau Monde » n'était pas une recherche de convertis chrétiens, mais une quête de domination, de pillage, de prise de richesses. »



Terra Nullius

Terra Nullius est un terme latin signifiant « terre vide » où

« terre n'appartenant à personne ». Les lois de Terra Nullius ont été développées en Europe au 18^{ème} siècle. Les terres colonisées, comme le Canada, étaient considérées comme

« vides », bien que les peuples autochtones les habitassent continuellement. Cette politique était une façon de justifier le vol des terres autochtones. Selon la logique de Terra Nullius, si aucune puissance européenne précédente n'avait revendiqué la terre, une puissance européenne nouvellement arrivée était autorisée à la revendiquer. Terra Nullius a justifié la colonisation de l'Amérique du Nord entre

le 17^{ème} - 20^{ème} siècle. Au fil du temps, le concept s'est développé pour inclure des territoires que les puissances européennes ont décidé d'être « dépourvus de société civilisée ».

La doctrine de la découverte et Terra Nullius ont tous les deux eu des répercussions sur le droit canadien et sur les peuples autochtones d'aujourd'hui. Les Nations Unies, la Commission de vérité et réconciliation et l'Assemblée des Premières Nations ont toutes appelé la renonciation de ces principes. Cela signifie que la formation du Canada sur la base de ces concepts n'aurait pas d'autorité légale. Le problème, réside dans le fait que le Canada a été construit sur la base de ces documents, et ils ont encore une incidence sur les lois qui touchent la vie des Autochtones aujourd'hui.

Proclamation royale de 1763

En 1763, le roi George d'Angleterre annonça la Proclamation royale. Ce document était un ensemble de lignes directrices qui revendiquaient des territoires en Amérique du Nord après la victoire de l'Angleterre de la guerre de Sept Ans. La Proclamation reconnaissait que les peuples autochtones avaient la souveraineté sur leurs terres et leurs communautés. La Proclamation stipulait que des terres devaient être réservées aux tribus autochtones et qu'aucun peuple autochtone ne serait forcé de quitter ses terres d'origine. Le document reconnaissait également les gouvernements tribaux et leurs droits légaux de gouverner leurs nations.

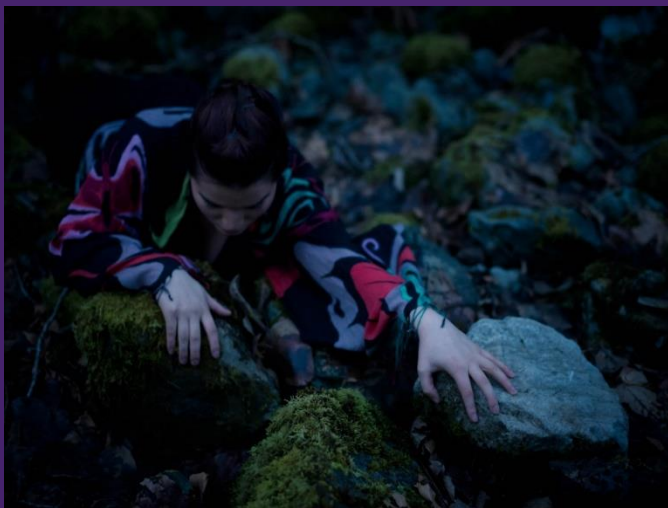
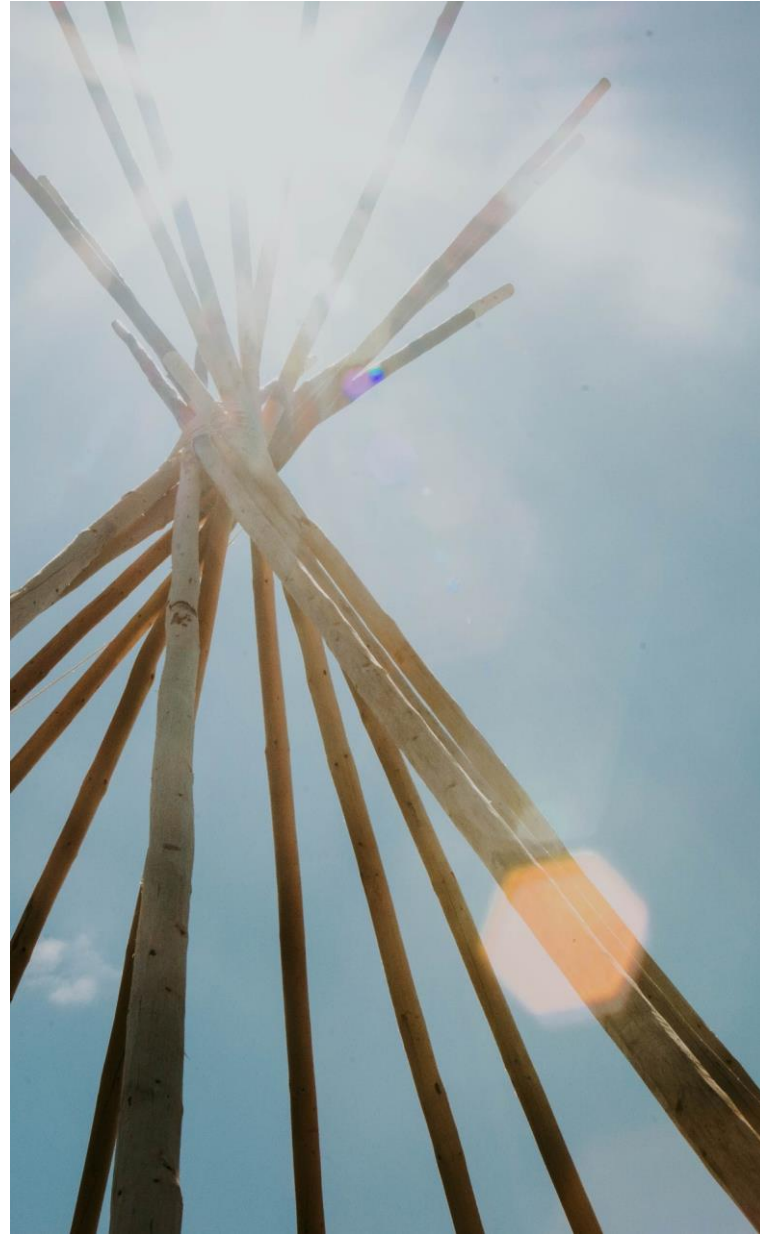
Dan Wilson, avocat autochtone à Vernon en Colombie-Britannique, explique souveraineté :

« La souveraineté, en termes de gouvernance, c'est quand un corps politique de personnes a un pouvoir et des droits complets sur lui-même sans ingérence d'une autre entité ou d'un autre pouvoir.

Dans la Proclamation royale de 1763, la Couronne a défini trois choses importantes :

1. Les nations « indiennes » qui sont associées (alliées) à la Couronne ne doivent pas être « molestées » par aucun sujet de la Couronne ; (ils ne peuvent pas être blessés ou volés)
2. Une nation « indienne » ne peut être dépossédée de ses terres et de ses ressources sans avoir d'abord donné son consentement « public »
3. Les nations « indiennes » ne peuvent traiter qu'avec la Couronne et aucune autre nation colonisatrice. -

La Proclamation royale stipule que les titres et les droits autochtones ont existé et continuent d'exister jusqu'à ce que la terre soit cédée par traité.



Sequoia Marchand, Syilex and Cherokee

Maladie

Avec l'arrivée des Européens au Canada, les nations autochtones de l'île de la Tortue ont été endommagées par des maladies comme la variole. La Première Nation Kwantlen avait une population estimée à 10 000 personnes, laquelle a été réduite à 69 après une épidémie de variole. Kwantlen compte aujourd'hui environ 400 membres. Semiahmoo a été réduit de 1000 résidents à seulement 16. Ils ne sont actuellement que 100 membres.

« Quand les Européens sont arrivés, ils ont apporté la variole et d'autres maladies qui étaient auparavant inconnues en Amérique du Nord. La population autochtone n'avait aucune immunité parce que, contrairement aux Européens, elle n'avait pas été exposée à ces maladies pendant des siècles. On estime que jusqu'à 90 % à 95 % de la population autochtone est morte de ces maladies introduites.

- Kory Wilson

Loi sur les Indiens

Pour lire la Loi sur les Indiens - <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/lois/i-5/>

Document détachable - « Vous pouvez trouver John A. McDonald sur le billet de dix dollars canadien »

La loi controversée sur les Indiens est une mesure législative qui régit la vie des peuples autochtones au Canada. La Loi, présentée par Sir John A. MacDonald en 1875, avait pour but d'assimiler les peuples autochtones au modèle européen de société encouragé au Canada.

En 1876, le rapport annuel du ministère de l'Intérieur, produit sous la direction de John A. MacDonald déclare : « Les autochtones doivent être maintenus dans un état de tutelle et traités comme des pupilles ou des enfants de l'État. Tous les efforts doivent être faits pour aider le Redman (l'homme à peau rouge) à se sortir de sa condition de tutelle et de dépendance, et c'est clairement notre sagesse et notre devoir de le préparer à une civilisation supérieure.

La Loi sur les Indiens considérait les peuples autochtones comme inférieurs à la population européenne. Elle a fait des Peuples autochtones des « pupilles de l'État », ce qui a eu des effets négatifs dévastateurs à long terme sur les peuples autochtones du Canada. Avant la création de la Loi, la plupart des terres étaient prises par les colons et le gouvernement.

Une fois la Loi adoptée, les Autochtones n'ont pas été autorisés à quitter leur réserve ou à participer à l'économie. La « condition de tutelle et de dépendance » imposée aux peuples autochtones par les puissances européennes a établi une relation paternaliste qui a créé des conditions de disparité sociale et économique, qui ont encore aujourd'hui un impact sur les communautés. Les fondations autochtones de l'Université de la Colombie-Britannique déclarent :

Cette loi partait du principe que pour fonctionner au Canada, les peuples autochtones devaient adopter une identité « canadienne » et abandonner leurs cultures et leurs traditions. La pensée coloniale percevait les peuples et les cultures autochtones comme « sauvages » et « primitifs » et, finalement, incapables de survivre dans une société coloniale contemporaine sans l'intervention directe et la supervision du gouvernement canadien.

Avant la Loi sur les Indiens, la Proclamation royale créait des « réserves indiennes » qui visaient à garantir que les terres autochtones ne seraient pas ouvertes à la colonisation. Au fil des décennies, de plus en plus de terres ont été retirées de ces réserves. Arthur Manuel affirme que les peuples autochtones se sont retrouvés avec 0,2 % de toutes les terres au Canada.

Le vol de terres, associé à la législation de la Loi sur les Indiens, a fait en sorte que les peuples autochtones ne pouvaient pas participer de manière significative à l'économie et ont développé ce que Manuel appelle « la dépendance prévue par la loi. (Voir Mythes et faits)

En 1867, le Canada est devenu un pays avec l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique ; le paragraphe 91(24) attribuait au gouvernement fédéral la responsabilité de tous les « Indiens et des terres réservées aux Indiens ». En vertu de la Loi sur les Indiens, les peuples autochtones :

- ne pouvaient pas quitter leurs petites réserves sans laissez-passer
- devaient acquérir un laissez-passer pour vendre du bétail ou des récoltes. Cela a limité la capacité des peuples autochtones à participer de manière significative à l'économie et les a maintenus pauvres d'une génération à l'autre.
- ne pouvaient pas pratiquer des cérémonies traditionnelles telles que le potlatch, la danse du soleil et toutes les autres cérémonies. Ces cérémonies importantes enchâssaient les lois traditionnelles basées sur la terre, telles que l'économie du potlatch et la pratique du droit sacré Cree de Miyo Pimatisiwin (1925-1951).
- ne pouvaient pas porter des vêtements traditionnels et cérémoniels
- ne pouvaient pas voter (les Peuples autochtones n'ont pas eu le droit de voter jusqu'en 1960)
- ne pouvaient pas former leurs propres groupes politiques (1925-1951)
- un chef pouvait être démis de ses fonctions par l'agent des Indiens si celui-ci tenait tête au gouvernement fédéral
- « ne pouvaient engager un avocat - Si les terres étaient expropriées illégalement, les Autochtones ne pouvaient pas se battre devant les tribunaux avec un avocat. Il était illégal pour les Indiens inscrits d'engager des avocats ou de demander des conseils juridiques, de recueillir des fonds pour des revendications territoriales ou de se réunir en groupes. Beaucoup ont dû cesser de s'organiser, mais d'autres ont continué à le faire secrètement pour défendre leurs droits. » K. Wilson

La partie la plus dévastatrice de la Loi sur les Indiens a été la loi qui a forcé tous les enfants âgés de 6 à 17 ans à vivre dans les pensionnats autochtones. (Voir Pensionnats)

Dans les premières décennies de la Loi sur les Indiens, le gouvernement fédéral a établi le rôle d'agent des Indiens, pour contrôler la vie dans les réserves. Aujourd'hui, la Loi sur les Indiens est toujours administrée par le gouvernement fédéral par l'entremise de deux ministères fédéraux : Relations Couronne-Autochtones et Services aux Autochtones Canada.

Loi sur les Indiens aujourd'hui

Aujourd'hui, 630 collectivités et 60 nations distinctes sont régies par la Loi sur les Indiens au Canada.

Kory Wilson déclare :

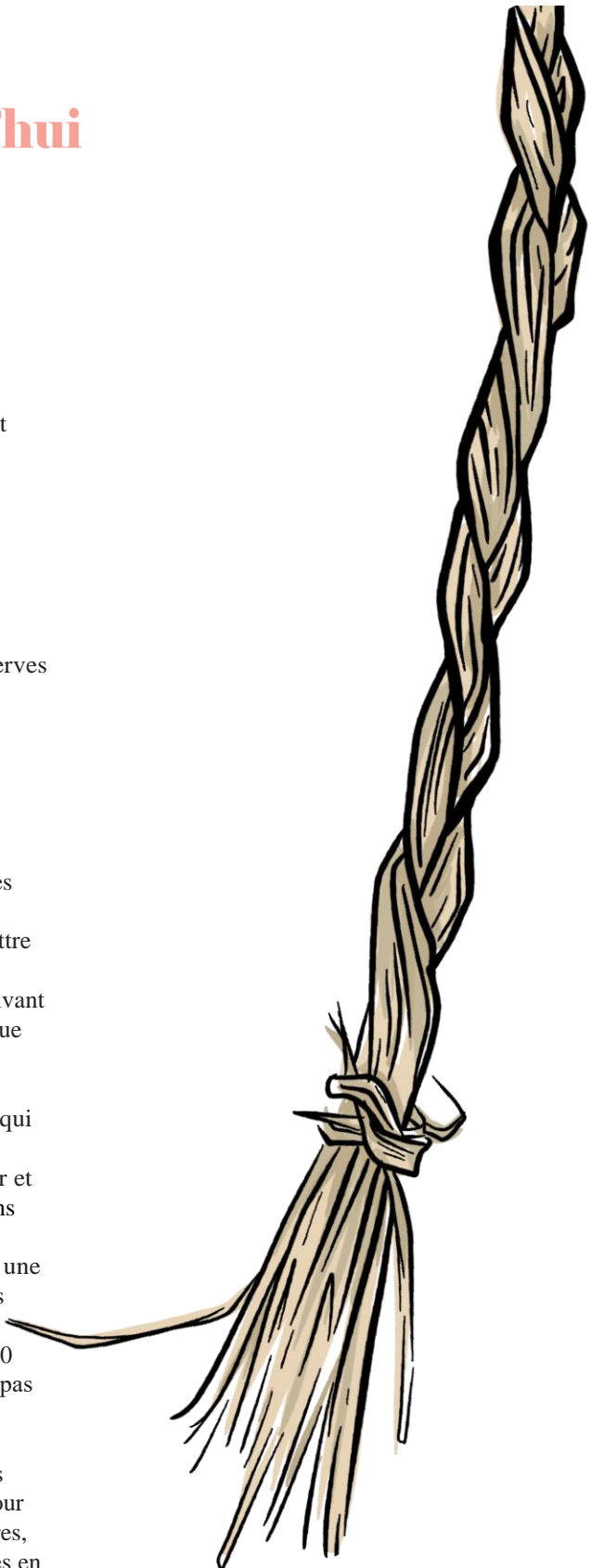
1. La Loi sur les Indiens d'aujourd'hui a fait l'objet de nombreuses modifications et contrôles :
2. qui peut obtenir le statut et qui peut transmettre le statut
3. règles d'exonération fiscale - Les Autochtones ayant un statut n'ont pas à payer d'impôt s'ils gagnent un revenu ou achètent quelque chose dans la réserve ; puisque les réserves sont si petites, les Autochtones paient toujours de l'impôt sur le revenu et la propriété s'ils travaillent ou vivent à l'extérieur de la réserve.
4. logement, infrastructure et développement dans les réserves
5. Bande (gouvernements autochtones) dans la réserve

Réserves et logement

Parce que les peuples autochtones étaient incapables de posséder des terres et étaient confinés à une petite partie de leurs territoires traditionnels, les peuples autochtones étaient incapables de transmettre la richesse associée avec la propriété de terres. Ceci est une cause systémique de pauvreté dans les réserves et pour les autochtones vivant dans les zones urbaines. Aujourd'hui, la Loi sur les Indiens continue de contrôler qui peut posséder des terres dans les réserves.

Les terres de réserve sont détenues dans une fiducie fédérale, ce qui signifie que les Autochtones dans les réserves ne sont pas propriétaires des terres, mais peuvent emprunter pour développer et posséder des logements ; cependant, la plupart des logements dans les réserves sont considérés comme des logements sociaux. Les pénuries de logements et les conditions de vie insalubres ont créé une crise du logement dans les réserves. Les accords conventionnels historiques exigent que le gouvernement fédéral fournisse des logements dans les réserves, mais les estimations de 20 000 à 35 000 logements nécessaires pour lutter contre la crise du logement n'ont pas été atteints

« Le logement dans les réserves est insuffisant à presque tous les égards, en particulier par rapport au logement hors réserve : 41,5 pour cent des maisons dans les réserves ont besoin de réparations majeures, comparativement à sept pour cent dans les ménages non autochtones en dehors des réserves. Les taux de surpeuplement sont six fois plus élevés dans les réserves qu'à l'extérieur. Dans de nombreuses communautés, il n'est pas rare que trois générations vivent sous un même toit – non pas par choix, mais par nécessité. »



Les femmes autochtones et la Loi sur les Indiens

Depuis des temps immémoriaux, les femmes autochtones sont l'épine dorsale des communautés autochtones. De nombreuses nations de l'île de la Tortue sont matrilineaires, ce qui signifie que les enfants appartenaient au clan de leur mère et retraçaient leur lignée familiale à travers les relations de leur mère. Dans certaines communautés, les filles recevaient une éducation de leur mère et de leurs tantes. Les garçons ont appris à chasser des frères de leur mère. Les communautés qui n'étaient pas matrilineaires honoraient quand même les femmes, les tenant en haute estime et se tournant vers elles pour obtenir sagesse et conseils.

Dans de nombreuses nations, les femmes ont occupé des rôles politiques influents, comme les matriarches des nations de la côte ouest et les mères de clan des tribus des plaines. Matriarches et Mères de Clan avaient d'importants rôles décisionnels. Dans certaines nations, les chefs étaient considérés comme des figures de proue, ce qui signifie que même s'ils représentaient leurs communautés, les chefs ne pouvaient pas adopter de lois sans le consentement des femmes en leadership. La Loi sur les Indiens a dépouillé toutes les libertés politiques des femmes autochtones. Les structures de pouvoir européennes imposées ont donné toute l'autorité politique aux hommes dans les communautés autochtones, créant un déséquilibre de pouvoir et une perte de connaissances culturelles. Les peuples autochtones de l'île de la Tortue considèrent les femmes autochtones comme l'un des êtres les plus sacrés de la planète, car elles sont les « donneuses de vie ».

La définition de qui est un « Indien » a également séparé les familles, les communautés et les nations autochtones. Par exemple, jusqu'en 1982, la capacité d'obtenir et de conserver le statut des femmes des Premières Nations dépendait de leurs relations avec les hommes

Si une femme autochtone épousait un homme métis ou non autochtone, elle perdait son statut et leurs enfants devenaient également sans statut. Toutefois, les femmes non-autochtones qui épousaient des hommes autochtones obtenaient le statut.

Les femmes autochtones « sont devenues un outil pour diminuer et éventuellement exterminer la population autochtone. Les femmes autochtones ont été dépeintes comme des parents incompetents, ce qui a rendu excusable pour l'État canadien de retirer les enfants autochtones et de les placer dans des pensionnats ou des foyers d'accueil. Actuellement, [les femmes Autochtones] sont accablées par les projections sursexualisées qui entachent les images de nos mères, sœurs, tantes et mamies.

- Renée Elizabeth Mzinegizhigo-kwe Bédard

Glen Coulthard, érudit et militant, note qu'en 1869, le gouvernement canadien a adopté la Loi sur l'émancipation graduelle. Cette loi a été créée pour établir le système des conseils de bande électifs. Non seulement cela a été destructeur pour les systèmes de gouvernance traditionnels au sein des nations, mais cela a désavantagé encore plus les femmes autochtones. Après l'adoption de la loi, les femmes n'avaient plus le droit de recevoir des héritages de leur mari et se voyaient refuser le droit de vote et de participer aux affaires politiques de la bande. Ce droit de vote des femmes autochtones s'est fait sans consentement, et le gouvernement a également conservé le pouvoir de dépouiller une femme de son statut si elle épousait un homme non-inscrit. La perte de statut signifiait la perte du droit de résider dans les réserves, de l'accès à un logement et de recevoir des soins de santé subventionnés par le gouvernement fédéral.

« La Loi sur les Indiens a entraîné le déplacement du pouvoir et de l'autorité que les femmes autochtones avaient avant la colonisation[...] Au début du XXe siècle, la capacité même des femmes autochtones à se reproduire était sous la sécurité du gouvernement [? examen] et avec le mouvement eugénique, une loi a été adoptée qui permettait la stérilisation arbitraire et involontaire des femmes et des hommes autochtones.



Kenzie Miller (Syilx), Amy Cote (Tsilhqot'in) et Taya Nickel (Tsilhqot'in et Secwepemc)

L'Indian Homemakers' Association a commencé dans les réserves dans les années 1930 et est devenue une voix importante pour les femmes autochtones inscrites et non-inscrites. C'était la première association à représenter des femmes autochtones non liées au statut, et l'association a souligné comment les lois sur le statut étaient discriminatoires à l'égard des femmes. Certains de ces défis demeurent aujourd'hui.

Les femmes autochtones continuent de faire l'objet d'une discrimination importante au Canada. Les femmes autochtones sont 3,5 fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes non autochtones. La situation cruciale des femmes et des filles autochtones assassinées et disparues au Canada et aux États-Unis a clairement démontré les liens entre le traitement des femmes autochtones par le gouvernement Canadien à travers ses politiques et sa négligence législative et un génocide :

« La violence entendue par l'Enquête nationale équivaut à un génocide fondé sur la race des peuples autochtones, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui cible particulièrement les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA. Ce génocide a été renforcé par des structures coloniales mises en évidence notamment par la Loi sur les Indiens, le Scoop des années soixante, les pensionnats autochtones et les violations des droits de la personne et des Droits des Autochtones, ce qui a directement entraîné l'augmentation actuelle des taux de violence, de décès et de suicide dans les populations autochtones. »

Le système indien des pensionnats autochtones

Les pensionnats autochtones sont un héritage sombre dans l'histoire canadienne. Le premier pensionnat a ouvert ses portes en 1870, marquant le début de 126 années d'effets dévastateurs sur les peuples autochtones. Beaucoup croient à tort que le réseau des pensionnats a disparu ou a été fermé il y a longtemps ; cependant, la dernière école n'a été fermée qu'en 1996. Les effets du système indien des pensionnats indiens sont omniprésents et continus.

Les pensionnats autochtones ont été créés par le gouvernement du Canada et administrés par diverses Églises chrétiennes. Le but de ces écoles était « d'effacer la culture autochtone chez les enfants – « Tuer l'Indien dans l'enfant » – et d'arrêter la transmission de la culture d'une génération à l'autre. Environ 150 000 enfants autochtones ont fréquenté les pensionnats autochtones. Pendant leur fréquentation de ces écoles, 90 à 100 % des élèves ont subi de graves abus physiques, émotionnels, spirituels et sexuels. De plus, 40 à 60 % des enfants n'ont pas survécu aux pensionnats indiens. La majorité de ces victimes ont été enterrées dans des tombes non marquées.

En 1884, le gouvernement canadien a exigé que tous les enfants autochtones fréquentent ces pensionnats. Des lois ont été établies pour punir les parents qui ont résisté à l'ordre, en imposant des amendes ou des peines de prison pour désobéissance. Les familles étaient déchirées, et bien que les frères et sœurs soient souvent envoyés dans la même école, ils étaient souvent séparés. Les élèves étaient séparés en fonction de leur âge, de leur sexe et de leurs tâches. Ces lois ont été appliquées par les agents des Indiens et la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

L'Association des femmes autochtones du Canada rapporte ce qui suit :

Statistique Canada rapporte que les femmes autochtones sont largement surreprésentées en tant que victimes d'homicide.

- Entre 1997 et 2000, les taux d'homicides des femmes autochtones étaient presque sept fois plus élevés que ceux des femmes non-autochtones.
- Les données d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) publiées dans le rapport d'Amnesty International Canada intitulé *Stolen Sisters : Discrimination and Violence Against Indigenous Women in Canada* indiquent que les femmes autochtones inscrites entre 25 et 44 ans, sont cinq fois plus susceptibles que les autres femmes du même âge de mourir des suites de violence.
- Les recherches de l'AFAC indiquent que les homicides impliquant des femmes autochtones sont plus susceptibles de ne pas être résolus. Seulement 53 % des cas de meurtre dans la base de données *Sisters In Spirit* de l'AFAC ont été résolus, comparativement à 84 % de tous les cas de meurtre au pays.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport final de l'FFADA qui se trouve ici : <https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/>

La vie dans les pensionnats indiens

Les enfants autochtones étaient maltraités quotidiennement. À leur arrivée, les enfants étaient soumis à des violences physiques, beaucoup étant lavés au kérosène, ou leurs vêtements remplacés et les cheveux coupés pour se conformer aux normes européennes. Dans de nombreux rapports, les survivants autochtones parlent d'avoir été battus physiquement lorsqu'ils parlaient leur langue ou pratiquaient un aspect de leur culture. Les conditions de vie dans les pensionnats autochtones étaient horribles ; la nourriture était insuffisante et, lorsqu'elle était disponible, elle était souvent moisie et nourrie de force aux enfants. En raison de ces conditions, les enfants autochtones souffraient de malnutrition et d'une mauvaise santé. En plus d'un mauvais assainissement, de nombreuses vies ont été perdues à cause de la maladie. La plupart des élèves ont reçu une éducation de 5e année et ont ensuite été forcés de travailler manuellement. Pendant leur séjour au pensionnat, certains enfants autochtones ont été soumis à des expériences de Santé Canada. Les expériences consistaient à étudier ce que la malnutrition fait au corps humain et comment elle pourrait être évitée. Les abus sexuels étaient également fréquents dans les pensionnats autochtones. Les adolescentes qui sont tombées enceintes ont souvent eu leurs bébés enlevés de force et donnés, et parfois les bébés ont été assassinés.

Retour à la maison

Les premières années d'un enfant sont une période cruciale du développement humain. Les enfants autochtones rentrant chez eux après avoir été dans les pensionnats autochtones se sont heurtés à de nombreux obstacles. Les enfants d'âge scolaire sont revenus traumatisés par des abus physiques, mentaux, émotionnels, spirituels et sexuels. De nombreux survivants sont revenus incapables de parler leur langue ou de participer à des événements culturels. Parce que les expressions de la culture étaient punies dans les pensionnats autochtones, certains enfants éprouvaient de la honte envers les pratiques culturelles. Les pensionnats autochtones ont également eu un impact sur l'attachement des enfants à leurs parents, causant des dommages aux liens familiaux qui peuvent se transmettre de génération en génération.

Le système des pensionnats autochtones fut conçu pour dépouiller les élèves de leurs connaissances culturelles précédemment développées, les laissant isolés de leurs familles et de leurs communautés. Séparés à la fois de leur communauté d'origine et de la société euro-canadienne « dominante », les enfants autochtones ont connu des pertes, de la honte et un manque d'appartenance qui continue de se repercuter à travers les générations.

Le Centre d'information et d'éducation tenant compte des traumatismes du Manitoba rapporte :

« Un facteur important à considérer est la façon dont la relation d'attachement entre les enfants, leurs parents, leur communauté naturelle et leur soutien culturel a été violée. L'expérience d'être enlevés de leurs soignants aurait été traumatisante et aurait eu un impact significatif sur le développement des enfants. L'attachement à un soignant réactif, attentionné et constant est essentiel à la croissance et à un développement sains. De nombreux enfants du système des pensionnats indiens n'ont pas vécu cette expérience après avoir été enlevés de leur famille et en conséquence continue de lutter aujourd'hui à cause du traumatisme d'avoir été enlevés de leur milieu d'attachement. L'impact de ces attachements perturbés est ressenti aux niveaux individuel, familial et communautaire.

De nombreux survivants rapportent qu'ils ne savaient pas à quoi ressemblait une famille normale, un amour ou une parentalité en bonne santé, en raison de leur douleur et de leur traumatisme. Les pratiques parentales traditionnelles n'ont pas été transmises aux jeunes générations. Parce que de nombreux survivants des pensionnats indiens ont été forcés d'être élevés de manière militariste, ils n'ont pas appris à transmettre à leurs propres enfants la bonté aimante qui est ancrée dans la vision du monde autochtone. De nombreux jeunes Autochtones d'aujourd'hui rapportent que leurs parents ne leur ont jamais dit qu'ils les aimaient et que cette génération brise ce cycle.

Les effets à long terme du système des pensionnats autochtones sont appelés traumatismes intergénérationnels, car les preuves suggèrent que le traumatisme est transmis aux enfants et aux petits-enfants. Cependant, le traumatisme intergénérationnel ne réfère pas seulement au pensionnat et à ses survivants, il fait également référence au traumatisme que les peuples autochtones ont vécu depuis l'arrivée des colons.

Sir John A. MacDonald comprenait les préjudices que les pensionnats indiens causaient aux familles et aux communautés autochtones, y compris les taux élevés de décès d'enfants d'âge scolaire. En 1910, MacDonald déclarait : « Il est tout à fait admis que les enfants indiens perdent leur résistance naturelle aux maladies en vivant si étroitement dans ces écoles et qu'ils meurent à un taux beaucoup plus élevé que dans leurs villages. Mais cela ne justifie pas à lui seul un changement dans la politique de ce ministère, qui est orienté vers la solution finale de notre problème indien.



Politiques actuelles ayant une incidence sur les peuples autochtones

L'Assemblée des Premières Nations (APN), le Comité de vérité et réconciliation (CVR) et les Nations Unies (ONU) ont tous demandé au Canada de renoncer aux doctrines racistes de supériorité. L'APN déclare : « Bien que cela ne signifie pas que les injustices passées ne changeront pas, il permettrait d'admettre la responsabilité et reconnaître les obligations que le Canada a à l'heure actuelle envers les Premières Nations. Essentiellement, les Canadiens doivent reconnaître que les lois qui ont servi de base au développement du Canada étaient fondées sur des concepts de supériorité raciale.

L'APN va plus loin :

« Plutôt que d'adopter une position accusatoire contre les Premières Nations, le Canada doit rétablir l'honneur de la Couronne et s'engager dans une résolution des droits fonciers qui ne cherche pas à minimiser nos droits sur nos terres. Les Premières Nations ne devraient pas avoir à s'engager dans des litiges longs et coûteux pour que nos terres et nos droits soient respectés.

Il existe de nombreux obstacles à la lutte pour les droits fonciers inhérents au Canada. Les coûts associés à l'action en justice contre le gouvernement fédéral pour faire valoir le titre et les droits existants relèvent des Premières Nations, dont beaucoup ont été laissées dans des disparités économiques, ce qu'Arthur Manuel appelle l'économie de 0,2 %.

Au sujet des titres et des droits autochtones, l'APN déclare : « La grande question demeure : comment la Couronne a-t-elle obtenu le titre et comment la Couronne continue-t-elle d'affirmer sa souveraineté ? Comme nous le rappelle l'érudit John Borrows, « le droit canadien demeurera problématique pour les peuples autochtones tant qu'il continuera d'assumer le titre sous-jacent et la gouvernance globale des pouvoirs que possèdent les Premières Nations. »

Les droits et les titres ancestraux existent - Degalumus

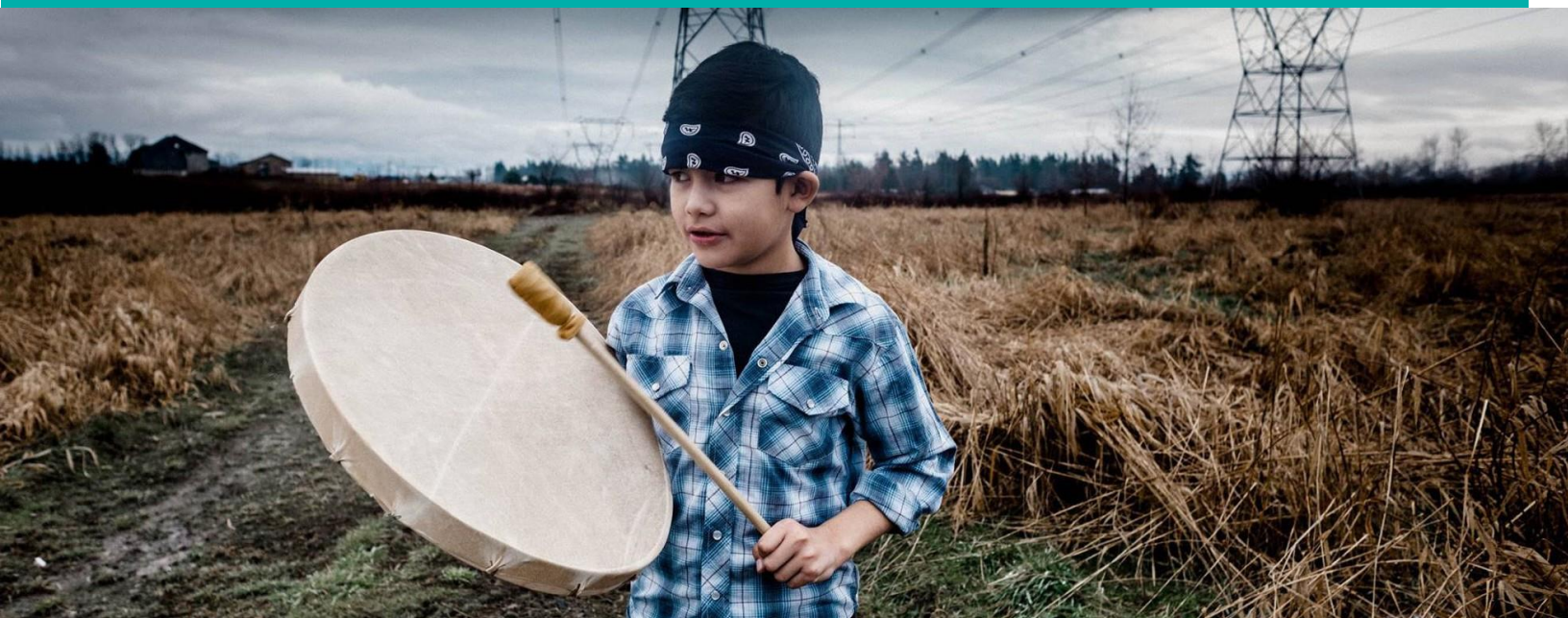
Cadre de droits et de reconnaissance

DRIPA / DDBP

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/indigenous-people/nouvelle-relation/foire-aux-questions-les-nations-unies-declaration-sur-les-droits-des-peuples-autochtones>

- Yellow Head Institute CG : Donc, bien qu'il ne s'agisse pas d'un traité, il pourrait tout de même être très puissant. Je veux en dire plus sur le B.C. Act. Pensez-vous que cela lie les gouvernements provinciaux dans le sens que vous suggérez ?
- JB : La façon normale dont les communautés politiques mettraient en œuvre le droit international est par le biais de la législation. Ainsi, le processus identifierait nos normes conventionnelles, nos principes de droit international coutumier ou les principes généraux du droit international et ils diraient « d'accord – c'est ça la norme, maintenant nous devons la mettre dans notre propre sphère législative pour donner cette force, pour lui donner une plus grande certitude. Si le gouvernement de la C.-B. considère cela « simplement » comme une déclaration et non comme un traité dans lequel il ne serait pas obligé de traiter cela comme une législation, ils auraient pu prendre d'autres mesures pour travailler avec les peuples autochtones ou pour travailler avec le gouvernement fédéral pour promulguer les droits. Mais, dans la mesure où il représente des principes du droit international, du droit international coutumier, il y aurait une obligation que
 - Tribunal des droits de la personne - Blackstock c. Gouvernement du Canada

Skookamina Marchand, Syilx et Secwepemc



Racisme anti-autochtone au Canada

Le manque de sensibilisation aux peuples autochtones, à leur histoire, à leur culture et aux problèmes actuels auxquels ils sont confrontés contribue aux préjugés anti-autochtones. Le système d'éducation canadien a également contribué à ce manque de sensibilisation et a historiquement sous-représenté et opprimé les peuples autochtones et leurs langues.

Dans l'histoire plus récente, le matériel didactique a favorisé l'histoire de la culture des colons au Canada. À ce jour, les écoliers canadiens se voient attribuer du matériel qui glorifie l'arrivée de Colombus comme celui qui a « découvert » ce qu'on a éventuellement appelé l'Amérique du Nord. Les autorités provinciales et régionales de l'éducation commencent à modifier leur programme d'études pour inclure la vision du monde autochtone, mais beaucoup estiment que cette transition a été lente et qu'il y a un besoin de plus de formation et de ressources pour les enseignants. Le manque d'éducation d'un point de vue autochtone renforcera davantage les stéréotypes préjudiciables contre les peuples autochtones.

Les médias grand public se concentrent souvent sur les problèmes sociaux ou les troubles dans les histoires ou l'histoire autochtones, dépeignant souvent les peuples autochtones comme indisciplinés ou hors-la-loi. Des exemples de préjugés anti-autochtones persistent dans les médias, comme la façon dont la mort de Coulten

Boushie, un jeune homme autochtone assassiné en Saskatchewan, a été couverte. Les médias canadiens ont régulièrement dépeint Boushie comme un suspect illégal, tandis que son meurtrier a été acquitté. Cette histoire a provoqué une onde de choc dans les communautés autochtones du Canada avec des revendications pour les médias à rapporter les histoires autochtones d'un point de vue impartial.

Ici, en Colombie-Britannique, les jeunes Autochtones agissent pour protéger les territoires traditionnels qui ont été touchés par l'extraction des ressources. Un jeune s'est exclamé : « Nous essayons de nous assurer que les générations futures pourront toujours dépendre de la terre pour les ressources. » Dans les médias, ces jeunes sont qualifiés de « manifestants », de « citoyens illégaux » et de « squatteurs ».

Les médias grand public contribuent aux stéréotypes négatifs en ne couvrant que les aspects traumatiques, négatifs et inflammatoires qui touchent les communautés autochtones. Ceci, associé à des préjugés normalisés, est un terrain fertile pour la croissance du racisme.

Ici, à Surrey, le SUILC a organisé un forum de deux jours sur le racisme anti-autochtone à Surrey et ses répercussions sur la communauté.

Mythes et idées fausses

La section suivante est tirée de Pulling Together (Tirer Ensemble) de Kory Wilson, avec autorisation.

Retrouvez la ressource complète ici : https://opentextbc.ca/indigénisation_fondations/back-matter/appendix-c-myth-or-fact/

D'où viennent les mythes ?

Bien que la situation s'améliore, beaucoup trop de Canadiens ne connaissent pas le véritable héritage des peuples autochtones, leur histoire, leur culture ou les problèmes actuels auxquels ils font face.

Il y a plusieurs raisons pour cela :

Des années de politiques gouvernementales ont permis d'assimiler les peuples autochtones à la société canadienne en général.

- Les réserves ont isolé les membres des Premières Nations de la société canadienne.
- On enseigne très peu de choses sur la véritable histoire du Canada et des peuples autochtones.
- Le cinéma, la télévision et les médias perpétuent souvent les stéréotypes autochtones

Pour une vidéo éducative sur certains des stéréotypes auxquels les peuples autochtones sont confrontés, voir <https://www.coursera.org/lecture/aboriginal-education/8th-fire-episode-2-its-time-dY3WR> 6:39



Sequoia Marchand, Syilx et Cherokee

Mythe ou Fait

- 1. Les peuples autochtones n'ont jamais eu de langues écrites.**
C'est un mythe ! Les systèmes d'écriture européens et asiatiques ne sont qu'un moyen de transmettre des informations sous forme de symboles visuels, mais il en existe d'autres. Les peuples autochtones ont utilisé des symboles et une variété de marques pour communiquer et raconter des histoires. Les totems, les pétroglyphes et les pictogrammes sont des exemples de langage visuel.
- 2. Les peuples autochtones ne paient pas d'impôts.** C'est un mythe !
Tous les peuples autochtones sont tenus de payer des impôts comme tous les autres Canadiens. Cela comprend toutes les taxes sur les revenus, les taxes fédérales, provinciales et municipales, ainsi que les taxes sur les biens et services achetés hors réserve. Les seules exceptions s'adressent aux personnes reconnues par le gouvernement fédéral comme des « Indiens inscrits ». Ils n'ont pas à payer :
 - impôt sur le revenu s'ils gagnent 60 % de leur revenu dans une réserve
 - taxe de vente provinciale ou fédérale s'ils achètent des biens ou des services dans la réserve ou s'ils les font livrer à la réserve
- 3. Tout ce qui est arrivé aux peuples autochtones « s'est produit il y a si longtemps qu'ils devraient simplement s'en remettre ».** C'est un mythe ! Les peuples autochtones sont toujours aux prises avec les effets de la colonisation. Considérant que les peuples autochtones ont été presque éliminés par les maladies introduites par les colonisateurs, ceux qui étaient résilients et qui ont survécu subissent maintenant des impacts continus sur leur qualité de vie, l'identité, l'expression culturelle et la pratique traditionnelle. Par exemple, la Loi sur les Indiens contrôle encore de nombreux aspects de la vie des Premières Nations et limite la capacité des communautés des Premières Nations de s'autogouverner. Jusqu'en 1951, il était illégal pour les Premières Nations de se rassembler en groupes de plus de trois, de quitter une réserve sans laissez-passer, d'engager un avocat, de posséder des biens ou de pratiquer leur culture. Ce n'est que depuis 1982, avec une modification de la Constitution, que le statut juridique des femmes des Premières Nations n'était plus déterminé par les personnes qu'elles épousaient. Le dernier pensionnat de B.C. a fermé ses portes en 1984, de sorte que même ceux qui n'ont pas fréquenté les écoles souffrent toujours de l'héritage continu de la douleur, de la perte et du racisme.

Pour voir une vidéo de la formation de sensibilisation autochtone, rendez-vous sur <https://www.coursera.org/lecture/aboriginal-education/8th-fire-episode-2-its-time-dY3WR> 23 :28

4. **Les peuples autochtones sont tous les mêmes.** C'est un mythe ! Les peuples et les communautés autochtones du Canada sont très diversifiés en termes de langue, de culture et de traditions. Il y a plus de 200 collectivités des Premières Nations dans la région de B.C. Ils parlent plus de 36 langues distinctes. Lors du recensement de 2016, 270 000 habitants de B.C. se sont auto-identifiés comme Première Nation, Métis ou Inuit. Ce nombre n'inclut pas les membres des Premières Nations dans les réserves, car de nombreuses réserves n'ont pas été incluses dans le recensement. Selon l'endroit où vous vous trouvez dans la province, les pratiques et les traditions culturelles seront différentes les unes des autres.
5. **Les cultures autochtones étaient très primitives.** C'est un mythe ! Les peuples autochtones ont des cultures et des systèmes complexes de gouvernance, de commerce, de commerce et d'agriculture qui ont prospéré pendant des milliers d'années avant le contact avec les colons. Même si de nombreux traités de paix ont été conclus dans l'est et le centre du Canada, le gouvernement des colons n'a pas reconnu ou validé ces systèmes et approches solides. Par exemple, le gouverneur de B.C., James Douglas, a négocié des ententes avec les collectivités des Premières Nations sur l'île de Vancouver, mais les gouverneurs subséquents ont annulé ces accords.
6. **Les peuples autochtones bénéficient d'une éducation universitaire gratuite et d'un logement gratuit.** C'est un mythe ! Certaines personnes des Premières Nations sont admissibles à des fonds pour l'éducation postsecondaire, si elles sont un Indien inscrit et si leur communauté des Premières Nations ont suffisamment d'argent alloué par le gouvernement fédéral pour financer tout ou une partie des études postsecondaires. De nombreux Autochtones ne reçoivent aucune aide de leur collectivité ou du gouvernement lorsqu'ils poursuivent des études postsecondaires. En ce qui concerne le logement gratuit, chaque Première Nation négocie avec le gouvernement fédéral pour avoir accès au financement nécessaire à la construction de maisons dans les réserves, et la Première Nation obtient ensuite des prêts hypothécaires pour les maisons. Les locataires versent des paiements à la Première Nation pour rembourser l'hypothèque. Si un locataire obtient une aide subventionnée pour son logement, c'est parce qu'il a un statut spécial de faible revenu. Même si un locataire rembourse l'hypothèque, la maison n'est pas à son nom et il ne peut pas la vendre.
7. **Les peuples autochtones ont plus de problèmes de toxicomanie et de criminalité que les autres.** C'est un mythe ! En tant que population, les Autochtones sont plus susceptibles de faire face à des dépendances et sont surreprésentés dans le système de justice pénale, mais ce n'est pas parce qu'ils sont plus enclins à la criminalité ou parce que leur corps est plus sensible aux dépendances (bien que cela ait été considéré comme un fait par les scientifiques et de nombreuses personnes pendant des décennies). Les raisons pour la probabilité accrue de dépendances et de surreprésentation dans le système de justice pénale sont multiples et résultent d'une combinaison d'influences liées à la colonisation. Il s'agit notamment du manque de reconnaissance de leurs cultures, traditions et langues ; les politiques gouvernementales ; le racisme, la discrimination et les stéréotypes ; brisure dans la structure familiale ; la pauvreté ; l'isolement ; et les pensionnats indiens, les cycles de dysfonctionnement et les traumatismes intergénérationnels. Dans les grandes villes, il y a plus de policiers dans les quartiers pauvres. Si les Autochtones sont plus pauvres que la plupart des Canadiens (et statistiquement, ils le sont), ils sont plus susceptibles d'entrer en contact avec des policiers ou le système de justice pénale. De plus, une fois dans le système criminel, les Autochtones font face à une discrimination accrue en raison d'un manque de compréhension et de différences culturelles qui mènent à des préjugés institutionnels et au racisme. Ils sont donc plus susceptibles d'être reconnus coupables et condamnés à des peines plus longues.
8. **Les jeunes Autochtones n'ont pas été touchés par les pensionnats indiens ou la colonisation.** C'est un mythe ! La colonisation a eu un effet durable sur les communautés autochtones, y compris l'effondrement de la structure familiale, la pauvreté, la dépression, les dépendances, les traumatismes intergénérationnels et le trouble de stress post-traumatique. Les jeunes Autochtones doivent surmonter de nombreux obstacles sociaux et économiques afin de briser ce cycle néfaste. De nombreux Autochtones continuent d'être victimes de racisme – parfois direct et intentionnel et parfois sous la forme d'opinions non informées, de malentendus et de préjugés. Cela diminue leur capacité à mener une vie saine et productive.
9. **Les peuples autochtones ne veulent pas s'entendre avec le gouvernement et faire partie du Canada.** C'est un mythe ! Les peuples autochtones font déjà partie du Canada et veulent que le gouvernement fédéral reconnaisse leur autonomie et leurs droits en tant que peuples distincts, comme l'indique la Constitution. Les peuples autochtones ont été traités injustement au Canada – en commençant par avoir eu leurs terres et territoires illégalement appropriés, jusqu'aux décisions gouvernementales prises en leur nom sans consultation.

Pour voir une vidéo d'une formation de sensibilisation autochtone, allez à <https://www.coursera.org/lecture/aboriginal-education/8th-fire-episode-2-its-time-dY3WR> 23 :28_

Autochtone

Brillance

Célébrer les modèles autochtones à Surrey

De nombreux peuples autochtones revendiquent aujourd'hui leur identité autochtone. Ils sont articulés, éduqués, créatifs comme leurs ancêtres. Ils continuent de trouver des moyens de réinventer des identités autochtones qui mélangent les façons traditionnelles d'être avec les temps modernes. Ces modèles fondent leur travail sur leurs liens ancestraux. Souvent, les médias exposent des histoires traumatisantes, ce qui peut causer une perception négative de l'indigénité. In cette section, nous espérons élever l'Éclat Autochtone qui existe ici à Surrey en Colombie-Britannique.

Alanaise Goodwill - Anishnaabe



La Dre Alanaise Goodwill est Anishinaabe de la Première Nation de Sandy Bay et détient un doctorat en psychologie. Elle enseigne actuellement à l'Université Simon Fraser sur le campus de Surrey.

Alanaise est une scientifique-praticienne et éducatrice en psychologie du counseling. Son travail vise à décoloniser les pratiques de santé mentale en s'attaquant aux manifestations graves de la violence coloniale telles que les gangs et la violence sexiste. Comme une seule de très peu de psychologues autochtones agréés en Colombie-Britannique, elle maintient un service actif au sein de plusieurs communautés autochtones en plus de ses fonctions d'enseignement

Alanaise a réaménagé le Programme de counseling des Premières Nations et des Autochtones de l'Université de Brandon dans le domaine émergent de la psychologie autochtone. Elle a également rédigé des programmes d'études pour certains des principaux établissements d'enseignement du Canada. « Alanaise travaille dans les domaines de la récupération de l'identité, de la guérison collective et de la restitution des processus coloniaux dommageables, y compris les pensionnats autochtones. Son travail a attiré l'attention de la Commission de la santé mentale du Canada, où elle a agi à titre de conseillère en santé mentale des enfants et des jeunes, de 2009 à 2012.

Alanaise est passionnée par la revitalisation de la langue et tisse le langage dans ses méthodes de counseling familial et de groupe. Il s'agit d'un travail novateur, qui n'a été observé ni dans le domaine de la revitalisation des langues ni dans celui de la psychologie du counseling.

Jay Simeon - Première Nation Haïda

Jay Simeon est un sculpteur Haïda et père résidant à Surrey depuis 10 ans. Jay est né dans la branche Kaawaas du clan Sdast'a.aas Eagle. La mère de Jay est Blackfoot de Brocket Alberta. Jay est reconnu comme un chef de file de l'art Haïda et encadre d'autres artistes depuis 16 ans. En 2011, Jay a reçu le prix Fulmer en art des Premières Nations en Colombie-Britannique. Le premier professeur de Jay fut son père, Eric Simeon. Jay a commencé à sculpter à un jeune âge avec des fournitures qu'il a trouvées autour de la maison. À 14 ans, Eric a présenté Jay à sa tante Sharon Yeltatzie avec qui il a commencé son voyage artistique.

Simeon a fait son apprentissage auprès de sa tante, l'artiste Haïda Sharon Hitchcock, à l'âge de quatorze ans et a appris la fabrication de bijoux avec Dwayne Simeon. Il a continué à étudier le design de la côte nord-ouest à travers des livres et des visites de musées. Le travail de Jay a été présenté dans des galeries à travers l'Amérique du Nord.

« C'est un sculpteur accompli à plusieurs échelles et médiums et c'est dans ses bijoux qu'il s'est imposé à l'avant-garde du design de la côte nord-ouest. Son travail en or, en argent, en os et en argilite incorpore une variété de techniques afin de créer certains des bijoux les plus complexes et les plus magnifiquement sculptés dans le monde artistique de la côte nord-ouest. Son souci du détail, associé à une forte capacité de conception, fait de ses créations parmi les meilleures et les plus excitantes de sa génération. »

Jay note la tension qu'il ressent en étant un Haïda urbain. Il dit que l'accès à de nouveaux outils et aux galeries a offert de nombreuses opportunités. Cependant, Jay aspire à être de retour dans ses territoires d'origine.



Panneau Guuj sdang (Deux loups)

Jay Simeon (Haïda)
Cèdre rouge,
acrylique



Pendentif Lune

Jay Simeon (Haïda) Cèdre
jaune, Ormeau

Len Pierre - Première Nation Katzie

Len est un père, consultant Salish côtier, un conférencier, un éducateur, un praticien culturel et un gangster spirituel. Avec une formation en éducation des adultes et en systèmes de connaissances culturelles, Len vise à décoloniser et à transformer les systèmes d'entreprise, les approches les politiques et le contenu du programme d'études dans n'importe quelle discipline professionnelle.

Len est un ardent défenseur des droits à la santé des Autochtones dans les domaines de la crise des surdoses, de la sécurité culturelle, de la décolonisation de la consommation de substances et de la toxicomanie et de la promotion de la vision du monde autochtone pour créer des répercussions positives dans le domaine de l'accès aux soins de santé des Autochtones. Len affirme que les peuples autochtones ont été gravement touchés par les événements coloniaux suivants.

Pensionnats autochtones

Scoop des années 60s

Vol des terres

À une époque de vérité et de réconciliation, Len croit que la nécessité de faire le pont entre les réalités autochtones et non autochtones n'a jamais été aussi grande. En mettant l'accent sur le recentrage des connaissances et des valeurs autochtones, il offre des conférences éducatives, des ateliers et des services de consultation à tout fournisseur de services qui le souhaite.



Lyn Daniels - Première Nation Kawacatoose



Lyn est passionnée par la décolonisation de l'éducation. Lyn est titulaire d'un doctorat en éducation de l'Université de la Colombie-Britannique en leadership en politique et en éducation. Sa thèse portait sur les souvenirs d'éducation publique des étudiants autochtones. Elle a étudié les comparaisons qui existent entre le système des pensionnats autochtones et le système scolaire public. Cela lui a permis de mettre en valeur les expériences actuelles des étudiants autochtones dans l'éducation actuelle et de mettre en évidence la politique éducative coloniale.

Tout en travaillant avec plusieurs districts scolaires de la Colombie-Britannique et le ministère de l'Éducation, Lyn a été administratrice, coordonnatrice et consultante en éducation autochtone. Elle est actuellement directrice de l'enseignement, Apprentissage autochtone dans les écoles de Surrey. Dans et en dehors de son rôle, elle plaide pour l'équité parmi les dirigeants autochtones et l'établissement de partenariats solides. En établissant des partenariats au sein des communautés et entre les districts scolaires, Lyn vise à créer des voies d'accès claires aux études postsecondaires pour les élèves autochtones.

Autochtone

Résurgence

Les terres et les eaux autochtones sont la force de nos êtres et donc le cœur de la résurgence autochtone

- Cristal Smith

La résurgence ou la renaissance de l'identité autochtone est un mouvement croissant à travers l'île de la Tortue. En commençant par la revendication de la culture autochtone, les nations peuvent briser le cycle de la pauvreté et commencer à guérir des impacts de la colonisation. Ce processus commence sur la terre, un élément clé de l'identité et des modes de vie autochtones. Leanne Simpson écrit : « Maintenant, alors et pour toujours, le combat est pour la terre. La terre, et tout ce qu'elle a à enseigner, à donner, et tout ce qu'elle exige. »

Ce mouvement est dirigé par un raz-de-marée de jeunes, les peuples autochtones se soulèvent dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le droit et la politique.

Les actes de résurgence autochtone ont commencé au contact. Sous la domination britannique, les potlatches et les cérémonies étaient interdites ; Cependant, les peuples autochtones ont continué à les pratiquer en secret. Lorsque le système des pensionnats autochtones a commencé, certaines familles ont caché leur famille dans la forêt, échappant aux agents des Indiens et à la GRC. En 1969, lorsque Pierre Trudeau a présenté le Livre blanc, un projet de loi visant à assimiler pleinement les personnes autochtones dans la société dominante, il a été rejeté par la Communauté autochtone. En réponse, l'Association indienne de l'Alberta, dirigée par Harold Cardinal, a fait une entrée à la Chambre des Communes en tenue de cérémonie avec tambour et chants, pour présenter le Livre rouge. Le Livre rouge soulignait que les traités originaux avaient été signés avec la Couronne britannique et constituaient le fondement de l'autonomie gouvernementale et de l'autosuffisance au Canada. Ryan McMahon, animateur du populaire podcast sur les questions autochtones, Red Man Laughing déclare : « Il est essentiel de noter que, quel que soit le traitement des peuples autochtones au Canada, les peuples autochtones sont toujours prêts à s'asseoir à la table dans un cadre de nation à nation ».

Ici, dans la Première Nation Kwantlen, la chef Marliyn Gabriel rend hommage aux aînés de sa communauté qui, malgré leurs expériences traumatisantes dans les pensionnats autochtones et la discrimination, ont élaboré des enseignements pour éduquer les enfants des écoles primaires et secondaires de Langley, en Colombie-Britannique. Ces aînés Kwantlen sont passionnés par l'éducation des prochaines générations afin que les atrocités du passé ne se poursuivent pas.

Fermeture

Merci d'avoir pris le temps de lire ce document. Dans son discours aux enseignants, aux parents et aux membres de la communauté à l'école secondaire Rideau à Ottawa, le sénateur Murray Sinclair a parlé du rôle important que jouent les nouveaux arrivants au Canada dans le processus de réconciliation. Il a déclaré :

« Quel est le rôle des nouveaux arrivants adultes au Canada dans le processus continu de réconciliation lorsqu'ils ne sont pas liés à cette histoire ? Si vous vous sentez déjà attachés au futur de ce pays, et si vous avez un sens de responsabilité envers son avenir, vous devez alors vous intéresser au processus de la réconciliation, dans l'intérêt du futur de notre pays. »

Sénateur Murray Sinclair



Hanna Dexel-Poitras, Jaylen Dexel-Poitras, Jamie Dexel-Poitras (N'kakamplux) et Presley Poitras (Haïda et Syilx)



Funded by:

Financé par :



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada



SURREY
**PARTENARIAT
LOCAL
EN MATIÈRE
D'IMMIGRATION**